



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2016



Secrétariat de la CLE : Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher – CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex

Tél : 02-98-50-50-17 / Fax : 02-98-60-65-42 / www.sage-sud-cornouaille.fr

LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2016

Janvier 2016

Changement de structure porteuse : CCA assure désormais l'animation et le secrétariat de la CLE

Mars 2016

Accord des partenaires sur le **Projet Agro-environnementale et Climatique** déposé sur le territoire de l'Odét à l'Aven

Mai 2016

Avis favorable à l'unanimité du Comité de bassin sur le projet de SAGE

Juillet 2016

2^{ème} Plan de Lutte contre les algues vertes : diffusion d'une note stratégique

Septembre 2016

Partage du diagnostic des cours d'eau et du programme d'interventions 2017-2021 sur les BV Odét-Aven et sur les BV Aven Belon Merrien

Novembre 2016

Dépôt du pré-projet dans le cadre du second Plan algues vertes

Février 2016

Réunion avec les acteurs locaux sur la **problématique bactériologique sur les estuaires Aven Belon Merrien**

Avril 2016

Diffusion d'une **lettre agricole sur les MAE**

Juin 2016

1^{ère} réunion du **COPIL évaluation**

Août 2016

Lancement de l'**enquête publique** sur le projet de SAGE

Octobre 2016

Avis favorable du Commissaire enquêteur sur le projet de SAGE Sud Cornouaille

Décembre 2016

Dépôt d'un **Projet Agro-environnementale et climatique** sur les BV Aven Belon Merrien (en partenariat avec le SAGE Ellé Isole Laïta)

SOMMAIRE

Les temps forts de l'année 2016	2
Sommaire	3
I – Préambule	4
II- Rappel du contexte.....	5
1. Présentation du territoire	5
2. Organisation de travail.....	5
3. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE	6
III – Animation et élaboration du SAGE.....	7
1. Activités de la CLE et des instances associées	7
2. Communication.....	7
3. Procédure d'approbation du SAGE	8
4. Evaluation du Contrat territorial 2012-2015	10
5. Construction de la programmation 2017-2021	11
6. Bilan financier de l'action	11
IV- Plan de Lutte contre les algues vertes	12
1. Coordination générale	12
2. Communication.....	12
3. Volet agricole : animation collective.....	13
4. Volet agricole : accompagnement individuel.....	15
5. Volet agricole : aides directes	17
6. Volet foncier	18
7. Volet économie.....	18
8. Volet curatif	19
V - Volet zones humides	20
1. Bilan pluriannuel.....	20

2. Territoire du PAV.....	20
3. Territoire Odet/Aven hors PAV	21
4. Modification de l'inventaire « zones humides »	23
5. Bilan financier de l'action (en € TTC)	23
VI- Suivi qualité de l'eau	24
1. Territoire du PAV.....	24
2. Territoire Odet/Aven hors PAV	25
3. Bassins versants Aven Belon Merrien	25
4. Bilan financier de l'action (en €TTC)	25
VII - Programme Breizh Bocage	26
1. Territoire de l'Odet à l'Aven.....	26
2. Bassin versant du Belon	27
VIII - Contaminations bactériologiques	28
1. Bassins versants Aven Belon Merrien	28
2. Mer Blanche et anse de Penfoullic	30
IX - Entretien et réhabilitation des cours d'eau	31
1. Territoire Aven Ster Goz.....	31
2. Territoire de l'Odet à l'Aven.....	33
XI - Phyto urbains.....	36
1. Bassins versants entre l'Odet et l'Aven.....	36
2. Bassins versants Aven Belon Merrien	39
XI – Moyens mobilisés	40
1. Equipe d'animation	40
2. Bilan financier	40
Annexes	41

I – PREAMBULE

Le contrat territorial « Sud Cornouaille » a pris fin au 31 décembre 2015.

Compte tenu du calendrier de validation du SAGE et de la prolongation d'une année du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, le Conseil Régional de Bretagne en accord avec ses partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental du Finistère et Etat) a proposé, lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 10 juillet 2015, de prolonger d'une année le contrat territorial en le formalisant via un avenant.

2016 était donc une année de transition consacrée :

- La **procédure d'approbation du SAGE**,
- La réalisation du **bilan/évaluation du contrat territorial pluriannuel 2012/2015**,
- **L'évaluation du plan de lutte contre les algues vertes et l'élaboration du prochain programme**,
- **L'élaboration d'un nouveau programme d'actions 2017-2021, le Projet de Territoire Eau des bassins versants Sud Cornouaille**, intégrant l'ensemble des actions menées sur le territoire sur la base du bilan et du SAGE approuvé,
- La **poursuite du volet opérationnel**.

Le présent rapport détaille le bilan des actions menées en 2016. Ces éléments ont été présentés et validés en CLE le 20 mars 2017.

II- RAPPEL DU CONTEXTE

1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une superficie de 594 km² et concerne 24 communes du Finistère Sud.



Les chiffres clés du territoire

Région : Bretagne

Département : Finistère

Communes : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

Superficie : 594 km²

Population : 95 000 habitants

Linéaire de côtes : 130 km de côtes

2. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Cette organisation de travail a été confortée en 2015 lors de la réalisation d'une étude de gouvernance menée à l'échelle du SAGE. **Les élus ont décidé de conserver le fonctionnement actuel en renforçant le rôle des EPCI.**

Portage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, CCA est la structure porteuse du SAGE, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions portées par les 3 collectivités.

Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Sur le bassin versant entre l'Odet et l'Aven :

- **CCPF :**
 - Le plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt
 - Le volet bactériologique sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulc ainsi que les actions de restauration de ZH sur le territoire de la CCPF
- **CCA :**
 - Les volets « phyto urbain » et « cours d'eau » ainsi que les actions de restauration des ZH sur le territoire de CCA

Sur les bassins versants Aven Belon Merrien :

- **Quimperlé Communauté :**
 - Les volets « cours d'eau » et « bactériologique » sur le territoire Aven Belon Merrien

3. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

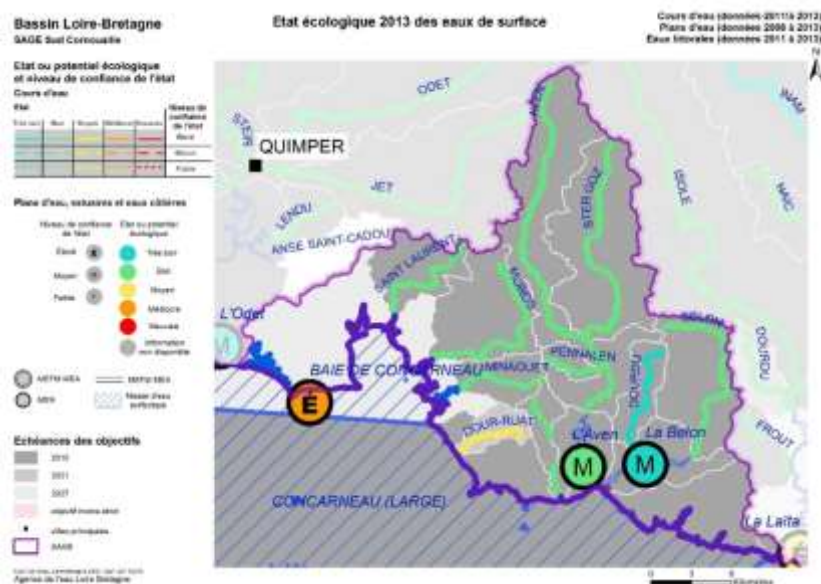
Les masses d'eau

Le territoire du SAGE Sud Cornouaille compte 15 masses d'eau :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 1 masse d'eau souterraine : Baie de Concarneau - Aven
- 2 masses d'eau de transition : l'Aven et le Belon
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau et Concarneau large

Dans le cadre du nouveau SDAGE 2016-2021, seules 2 masses d'eau sont désormais en état moyen à médiocre (bilan 2013-2021) :

- Cours d'eau / Dour Ruat au titre de l'hydrologie (report de délai 2021)
- Masse d'eau côtière Baie de Concarneau vis-à-vis de la problématique algues vertes (report de délai 2027)



Les enjeux du territoire

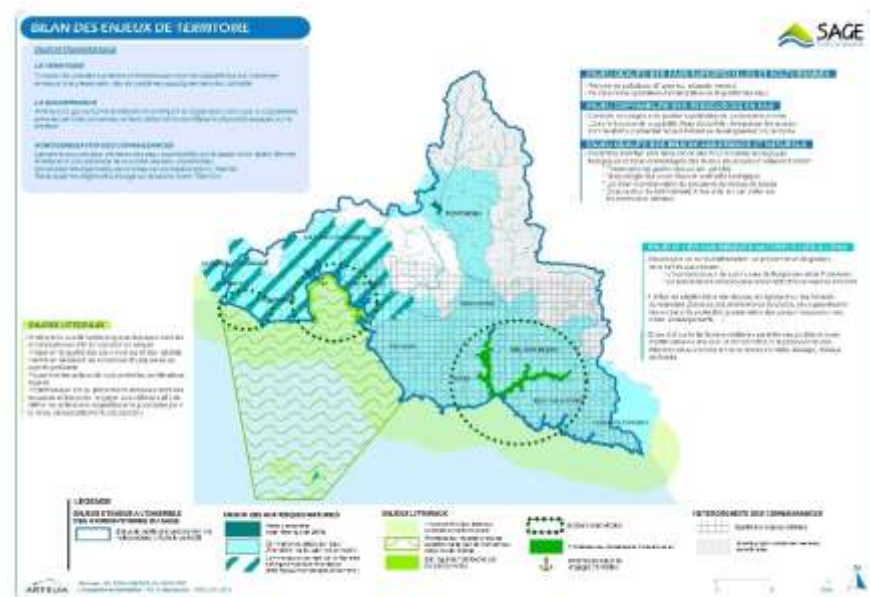
Dans le cadre des travaux d'élaboration du SAGE, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis :

Enjeux thématiques

- **Qualité des eaux superficielles et eaux souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau**
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels**
- **Enjeux littoraux**
- **Risques naturels liés à l'eau**

Enjeux transversaux

- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire



III – ANIMATION ET ELABORATION DU SAGE

Maître d'ouvrage :

- Jusqu'au 1^{er} mars 2016 : Communauté de communes du Pays Fouesnantais
→ 0.1 ETP d'un Ingénieur territorial
- A partir du 1^{er} mars 2016 : Concarneau Cornouaille Agglomération
→ 0.9 ETP d'un Ingénieur territorial

L'animation du SAGE a été marquée en 2016 par :

- Le changement de structure porteuse au 1^{er} janvier et l'arrivée d'une nouvelle animatrice en mars 2016
- La procédure d'approbation du SAGE
- L'évaluation des actions menées au titre du contrat territorial 2012-2015 et la construction de la nouvelle programmation

1. Activités de la CLE et des instances associées

Durant l'année 2016, **14 réunions** ont eu lieu :

- 3 réunions de CLE
- 2 réunions de Bureau
- 3 réunions de Commissions thématiques
- 6 réunions techniques

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers. Elle réunit les techniciens des 3 EPCI qui sont amenés à échanger sur les sujets d'ordre technique. **En 2016, elle s'est réunie à 6 reprises.**

2. Communication

L'essentielle de la communication a consisté en la mise à jour du site Internet du SAGE. Les documents de travail ainsi que les comptes de rendu de réunions ont été régulièrement mis en ligne sur la plateforme d'échange du site. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Horizon qui a créé le site.

Une communication spécifique a également été réalisée dans le cadre de l'enquête publique du projet de SAGE. Le détail des actions est présenté dans la partie dédiée à l'enquête publique.

Les principales réunions présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
07/04/2016	CLE	→ Bilan d'activités 2015 → Lancement de l'évaluation du Contrat territorial → Bilan de la phase de consultation du projet de SAGE → Adhésion au CRESEB
06/06/2016	Bureau	→ Préparation de la CLE du 16/06/2016
16/06/2016	CLE	→ Recommandations issues de la consultation → Lancement de l'enquête publique du SAGE → Point sur l'évaluation du Contrat territorial → Information sur l'arrêté SOCLE
26/09/2016	Commission algues vertes	→ Bilan du 1 ^{er} Plan de Lutte contre les Algues vertes → Perspectives de travail pour le 2 ^{ème} PLAV
30/09/2016	Commission Aménagement	Dédiée au cours d'eau → Restitution du diagnostic des cours d'eau → Perspectives d'interventions
10/10/2016	Bureau	→ Préparation de la CLE du 28/10/2016
28/10/2016	CLE	→ Remarques issues de l'enquête publique → Avis relatif à la contribution bretonne à la SOCLE → Point sur l'évaluation du Contrat 2012-2015 et la construction de la future programmation 2017-2021
01/12/2016	Commission littorale	<u>Submersion marine</u> → Etat d'avancement de la SLGRI <u>Lutte contre les contaminations bactériologiques</u> → Bilan et perspectives de travail sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic → Bilan et perspectives de travail sur les BV Aven Belon Merrien

3. Procédure d'approbation du SAGE

Les étapes clés de l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille

Etapas		Date de validation
Emergence	Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE	04 février 2011
	Arrêté de composition de la CLE	2 juillet 2012
Elaboration	Etat des lieux et diagnostic	20 décembre 2013
	Tendance et scénarios	14 octobre 2014
	Choix de la stratégie	28 janvier 2015
	PAGD et Règlement	04 septembre 2015

Le 4 septembre 2015, la Commission Locale de l'Eau « Sud Cornouaille » a **adopté à l'unanimité** son projet de SAGE.

Consultation des assemblées

Le projet de SAGE validé a été soumis à consultation du 10 septembre 2015 au 10 janvier 2016.

Il a été transmis le 08 septembre pour avis aux assemblées conformément à l'article L 212.6 du Code de l'environnement, ainsi qu'au Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) conformément à l'article R. 436-48 du même code.

Le projet de SAGE a également été présenté à la Commission planification du Comité de bassin Loire Bretagne le 27 avril 2016.

Synthèse des avis recueillis :

	Avis favorables	Avis réputés favorables	Avis favorables avec recommandations	Avis défavorables
Communes (24)	15	9		
EPCI à fiscalité propre (4)	3	1		
Syndicats d'eau (8)		8		
Chambres consulaires (3)		2	1	
Conseil Départemental (1)	1			
Conseil Régional (1)			1	
COGEPOMI (1)		1		
Préfecture du Finistère (1)		1		
Comité de bassin (1)			1	
TOTAL	19	22	3	

En définitive, sur les avis sollicités, **100 % sont favorables ou réputés favorables** – il n'y a aucun avis défavorable. La Région Bretagne et la Chambre d'Agriculture du Finistère ont néanmoins apporté des recommandations vis-à-vis du projet de SAGE. **Le Comité de bassin a par ailleurs émis un avis favorable lors de sa session du 26 mai 2016.**

Prise en compte des observations issues de la phase de consultation

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 16 juin 2016 pour analyser les recommandations émises lors de la phase de consultation et décider des modifications qu'elle souhaitait apporter au projet de SAGE. Des modifications mineures ont été apportées aux documents du SAGE.

La principale modification porte sur l'article interdisant l'accès libre du bétail au cours d'eau. Un délai de 6 mois a été accordée afin de permettre aux agriculteurs concernés de se mettre en conformité.

Enquête publique

Le projet de SAGE a ensuite été soumis à enquête publique entre le 22 août et le 23 septembre 2016.

Modalités de consultation

Les documents du projet de SAGE ainsi qu'un registre ont été mis à la disposition du public dans les 24 communes durant cette période. Ils étaient également téléchargeables sur le site Internet du SAGE Sud Cornouaille et de la Préfecture du Finistère.

Publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête publique a été réalisée conformément aux articles R. 123-11 et 12 du Code de l'environnement.

L'avis d'enquête a été affiché dans les 24 Mairies du territoire ainsi qu'en Préfecture du Finistère et en sous-préfecture à Chateaulin. Par ailleurs, 21 affiches au format A2 ont été déposés 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique dans des lieux stratégiques du territoire.

Un avis au public a également été publié dans 2 journaux d'annonces légales du département :

- Le Télégramme et le Ouest France, le 05 août 2016
- Le Télégramme et le Ouest France, le 23 août 2016

Résultats de l'enquête publique

Le 04 octobre 2016, le Commissaire enquêteur a remis le procès-verbal de synthèse des observations au Président de la CLE. Au cours de l'enquête, 12 observations ont été recueillies.

Un mémoire a rédigé en réponse à ses observations et a fait l'objet d'une validation en Bureau le 10 octobre 2016.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 19 octobre. Il a émis un **avis favorable sur le projet de SAGE Sud Cornouaille assorti de 4 recommandations.**

Prise en compte des recommandations issues de l'enquête publique

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 28 octobre 2016 pour prendre en compte les recommandations émises par le Commissaire enquêteur. Une nouvelle disposition a ainsi été intégrée au PAGD. Elle prévoit la mise en place d'un protocole de suivi pour évaluer les incidences de la culture de sapin sur les communes de Scaër et Bannalec.

Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.

4. Evaluation du Contrat territorial 2012-2015

Le Contrat territorial des bassins versants « Sud Cornouaille » 2012-2015 a pris fin au 31 décembre 2015. L'année 2016 a été consacrée à l'évaluation du Contrat territorial afin de préparer la nouvelle programmation 2017-2021.

Les partenaires financiers ont fait le choix de privilégier une évaluation accompagnée c'est-à-dire une évaluation réalisée en régie par l'équipe d'animation du Contrat et par un accompagnateur externe. Le **cabinet Planète Publique** a été désigné, dans le cadre d'un marché régional, pour être l'accompagnateur pour le territoire du SAGE Sud Cornouaille.

Afin de piloter cette évaluation, un Comité de pilotage restreint représentatif des usages et du territoire a également été mis en place. Sa composition et son rôle ont été validés par la CLE du 07 avril 2016. Il a vocation à piloter la démarche d'évaluation. Toutes les catégories d'acteurs y sont représentées :

- Elus et techniciens des collectivités : CCPF, CCA et Quimperlé Communauté
- Partenaires financiers et institutionnels : DREAL, DDTM/MISEN, AELB, Région, Département
- Usagers et associations : Chambre d'Agriculture, Comité local des pêches, Associations environnementales

Le Comité de pilotage s'est réuni à 3 reprises : le 21 juin, le 26 septembre et le 11 janvier 2017.

Les étapes de l'évaluation

Les différentes étapes de l'évaluation ont été les suivantes :

Date	Instances	Objet
07/04/2016	Réunion CLE	Présentation de la démarche d'évaluation Validation de la composition du COPIL
Avril- mai	Réalisation du bilan technico-financier par les 3 collectivités partenaires	
21/06/2016	1 ^{er} COPIL	→ Présentation de la démarche : méthodologie et calendrier de travail → Partage du bilan technico-financier 2012-2015 → Choix des questions évaluatives : 9 grandes questions ont été définies
Juillet -août	Elaboration des questionnaires d'enquête → Adaptés en fonction du public cible de l'évaluation : collectivités, associations, agriculteurs, partenaires techniques/financeurs, conchyliculteurs, jardinerie, ... Réalisations des entretiens → Rencontre bilatérale ou par échange téléphonique pour les partenaires financiers : 30 entretiens réalisés	
26/09/2016	2 ^{ème} COPIL	Présentation des réponses aux questions évaluatives
11/01/2017	3 ^{ème} COPIL	Propositions et discussion sur les pistes de recommandation

Le rapport évaluatif a été remis aux partenaires à l'issue de la 3^{ème} et dernière réunion du Comité de pilotage « évaluation ».

5. Construction de la programmation 2017-2021

En parallèle de l'évaluation, la cellule d'animation du SAGE a travaillé à l'élaboration de la nouvelle programmation 2017-2021.

Ce travail a fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre les 3 structures partenaires et de 2 réunions avec les partenaires financiers :

- **1^{er} Comité des financeurs le 06 juillet 2016**
 - Identifier les modalités de contractualisation, la procédure et le calendrier de saisine officielle
 - Échanger sur le contenu du futur Contrat
- **2^{ème} Comité des financeurs le 04 novembre 2016**
 - Valider les axes de travail envisagés
 - Echanger sur la maquette financière

Ce travail a abouti à la formalisation d'un programme pluriannuel d'actions déclinée sur la période 2017-2021 et associée à une maquette financière. Il s'inscrit dans le cadre des Projets de Territoire pour l'Eau sollicités par les partenaires financiers et vise à mettre en application concrètement les dispositions du SAGE.

6. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à l'élaboration du SAGE sont de 60 144 € TTC, soit 56% de réalisation.

Les principaux écarts au prévisionnel concernent les prestations :

- Liées à l'évaluation du Contrat territorial. Initialement, 10 000 € TTC avait été budgété pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'évaluation du Contrat territorial 2012-2015. Cette assistance a finalement été assurée dans le cadre d'un marché régionale.
- Liées un appui juridique dans le cadre de la phase d'approbation du SAGE. Compte tenu du peu d'observations faites dans le cadre de la phase de consultation et d'enquête publique, cet appui n'a pas été

IV- PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

1. Coordination générale

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ BV de l'Odét à l'Aven : 0,9 ETP dont 0,2 ETP d'ingénieur territorial et 0.7 ETP de technicien

→ Plan de lutte contre les algues vertes : 0,9 ETP dont 0,2 ETP d'ingénieur territorial et 0.7 ETP de technicien

Nous retrouvons les missions de coordination générale telles que le suivi administratif et financier, la coordination technique, l'animation de certains groupes de travail propres au volet opérationnel, le temps passé en régie pour le suivi de la qualité de l'eau, les expertises de terrain, l'analyse des données et enfin la rédaction des bilans pluriannuels, du pré-projet « algues vertes » et de la programmation 2017/2021.

A noter, que la rédaction des bilans et de la programmation pour les années à venir a été particulièrement difficile et lourde sur le plan administratif. En effet, les opérateurs locaux n'avaient aucune lisibilité sur les orientations des partenaires financiers, pour autant ils devaient respecter un calendrier précis. Ils devaient donc élaborer des projets sans connaître les financements potentiels. A titre d'exemple, nous présenterons ci-dessous le calendrier d'élaboration du PAV II.

Durant toute l'année il y a eu des échanges entre la Préfecture de Région, les financeurs et les collectivités afin que le futur plan démarre en janvier 2017. Le calendrier des principaux échanges a été le suivant :

- **11 février 2016** : présentation des grandes orientations pour 2016 lors du COPIL régional,
- **8 mars 2016** : envoi par le COPIL régional de la feuille de route pour 2016,
- **Fin mars** : envoi du bilan agrégé du PAV1,
- **01 juillet** : envoi de la part des collectivités d'une note d'intention indiquant leur volonté de poursuivre les actions dans un second plan,
- **14 octobre** : retour du COPIL régional sur la note d'intention,
- **2 décembre** : envoi du pré-projet aux financeurs,
- **8 décembre** : présentation du calendrier 2017 et des étapes de validation du PAV II.

Il est important d'indiquer que le planning initialement prévu pour 2016 n'a cessé d'évoluer au cours de l'année, notamment en raison des retards pris par l'Etat et les partenaires financiers. A contrario, les délais laissés aux collectivités pour travailler sur

les projets étaient de plus en plus courts. A titre d'exemple, 9 semaines étaient prévues pour la rédaction du pré-projet suite aux remarques du COPIL. Au final, les porteurs de projets ont eu seulement 5 semaines (dont 2 en période de vacances scolaires) pour la rédaction du document.

Les collectivités ont donc déposé un pré-projet le 2 décembre 2016 mais n'auront un retour sur le plan de financement qu'au cours du second trimestre 2017. En conséquence, si les collectivités souhaitent maintenir la dynamique sur le terrain, elles devront prendre le risque d'engager des actions qui au final pourront ne pas être financées.

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de 83 548€ TTC, soit près de 95 % du budget prévisionnel.

2. Communication

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.05 ETP d'un chargé de communication

Comme pour les années précédentes, l'information aux exploitants agricoles du territoire s'est réalisée avec plusieurs supports.

1) La fiche technique

Une ou deux fiches techniques sont envoyées annuellement aux agriculteurs. Pour 2016, une seule a été adressée le 21 avril. Ce document contenait l'ensemble des informations pour la souscription des MAEC du territoire, mais également des informations sur les subventions aux matériels.

2) Le courrier

Pour chaque action proposée sur le terrain par les collectivités, une invitation est transmise par voie postale aux exploitants. **Au total, 9 courriers ont été adressés aux exploitants concernés.**

3) La messagerie internet

Afin de relayer des informations pouvant être utiles aux exploitants à moindres coûts financiers, les envois groupés par messagerie internet sont privilégiés. Dans cet objectif, une « mailing liste » a été créée avec les messageries disponibles des exploitants. Cette liste est constamment mise à jour par les techniciens. **Au total, 9 courriels ont été envoyés aux exploitants du territoire.**

Il est à noter que l'usage de ce mode de communication est apprécié par les exploitants agricoles. Cela leur permet d'être informés par diverses informations pouvant les concerner.

Bilan financier de l'action (en € TTC)

Le coût de l'action a été de 2 105€ TTC, soit près de 84 % du budget prévisionnel.

3. Volet agricole : animation collective

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.83 ETP de technicien

1/ Territoire du PAV

Rappel du contexte

La maîtrise d'ouvrage de cette action est assurée par la CCPF en régie. En effet, la présence d'une cellule agricole au sein de la collectivité permet d'être plus réactif aux besoins des agriculteurs et de mieux s'adapter au calendrier des cultures. Ce mode de fonctionnement permet d'établir une relation de confiance entre l'agriculteur, les professionnels agricoles et la collectivité. Pour les actions nécessitant une technicité plus importante (démonstrations, formations, expertises....), les collectivités peuvent faire appel à des prestataires.

2016 étant une année transitoire, les actions menées au niveau agricole ont été les suivantes :

a. La coordination des organismes de conseils

Les exploitants engagés dans le PAV ont eu la possibilité de demander un appui technique avec les organismes de conseils. Pour se faire, une demande leur a été envoyée afin qu'ils se positionnent sur les prestations pour l'année 2016. Suite à cette demande, 5 prestataires (BCEL ouest, CA29, CER France, la CECAB et Trikalia) ont prolongé leurs prestations pour une année supplémentaire.

Un courrier a donc été envoyé à l'ensemble des exploitants engagés dans le PAV 1 afin de les avertir de la continuité du programme en 2016 et de leur possibilité d'obtenir des conseils durant cette année. Malheureusement aucun agriculteur n'a demandé de prestation.

Face à ce constat, il n'y a pas eu de coordination technique de la Chambre d'Agriculture 29 envers les organismes de conseils comme les années précédentes.

b. La formation

Une formation était prévue en 2016 suite à la réalisation des bilans apparents dans le cadre du PAV 1. Ne pouvant se faire (période idéale dépassée - janvier ou février), elle a été décalée en début d'année 2017.

c. Les reliquats azotés

Cette action a pour objectif de renforcer le référentiel agronomique local.

Comme chaque année, la mise en place d'un réseau de reliquats azotés a été réalisée, ceci afin de piloter la fertilisation au plus juste des cultures.

Après avoir fait une information auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire, 40 parcelles ont été suivies chez 22 agriculteurs. Ceci a permis la réalisation d'une synthèse envoyée le 15 février aux exploitants. Cette date d'envoi précoce a pu servir pour les ajustements de la fertilisation et notamment celle des céréales d'hiver où le premier apport d'engrais a été réalisé fin février/début mars.

d. L'animation de groupe de travail

Le Groupement d'Agriculteurs référents (GAR) a été formé en 2010. Cette instance est un groupe de travail composé d'agriculteurs volontaires dont l'objectif est de promouvoir des pratiques agronomiques vertueuses.

En 2016, le GAR s'est réuni le 31 mai à Fouesnant afin de faire un point d'information sur le PAV1 et 2. Pour cela, le bilan du premier programme a été présenté ainsi que les premières ébauches du second programme. Plusieurs thèmes ont été abordés en particulier par les exploitants :

- Le foncier,
- L'économie,
- L'assainissement,
- Le suivi des exploitants.

Ces éléments ont également été présentés à la commission algues vertes qui s'est tenue le 26 septembre à Fouesnant où l'ensemble du GAR a été invité.

2/ Territoire de l'Odet à l'Aven

Les actions présentées ci-dessous se sont adressées à l'ensemble des agriculteurs du territoire Odet/Aven.

a. La formation

Les manifestations sur le terrain sont des outils importants pour maintenir la dynamique agricole sur l'ensemble du territoire

Lors de l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille, la problématique des contaminations bactériennes liées à l'abreuvement direct aux cours d'eau a été identifiée. Un article relatif à l'interdiction de l'abreuvement direct au cours d'eau a ainsi été rédigé dans le règlement.

Afin d'anticiper l'entrée en vigueur de cette règle, les collectivités ont décidé d'organiser une ½ journée de sensibilisation sur le terrain le 14 juin.

Une invitation a été envoyée à l'ensemble des exploitants, malheureusement, faute de participant, cette manifestation a dû être annulée. La fiche technique éditée à cette occasion, a été transmise aux exploitants intéressés par le sujet mais indisponibles pour la démonstration.

Une seconde formation a été mise en place sur le pâturage de précision. Elle a été assurée par Florent COTTEN de la société PâtureSens. Le principal objectif était de montrer les possibilités de pâturage avec peu de parcelles disponibles. Cette formation s'est déroulée le 2 décembre à St-Yvi avec une dizaine d'exploitants sur un maximal de 12 places possible, en deux temps :

- Le matin en salle pour une présentation théorique de la méthode,
- L'après-midi sur le terrain avec la visite des parcelles de l'EARL du Vern à St-Yvi.

Suite à cette formation, plusieurs exploitants ont été intéressés par la méthode et ont souhaité rester en contact avec Florent COTTEN pour l'approfondir sur leur parcellaire.

b. Les reliquats azotés

Comme indiqué précédemment, cette action a été proposée dans le cadre du plan algues vertes et élargie à l'ensemble du territoire. 7 reliquats chez 5 exploitants ont été réalisés en dehors du territoire algues vertes.

c. Les expérimentations du binage mécanique sur maïs

Dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2007, les collectivités ont réalisé la promotion du désherbage mécanique de la culture de maïs. L'expérimentation du binage a donc été reconduite avec les exploitants agricoles des bassins versants de l'Odét à l'Aven.

Afin de répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, les collectivités ont fait appel à 2 ETA locales pour la réalisation des travaux :

- ETA Flatrès de Concarneau,
- ETA Rocuet de Trégunc.

Le financement était valable si l'agriculteur suivait le cahier des charges demandé :

- Parcelles à l'intérieur du territoire,
- Binage réalisé par une des deux ETA proposées,
- Une visite de chaque parcelle par le technicien de la collectivité avant le passage de la bineuse. Cela a permis de rappeler aux agriculteurs les limites du binage (pente, présence de liseron ou de chiendent, cailloux, ...). A ce stade là, quelques parcelles ont été enlevées du planning de travail.

La météo de l'année 2016 n'a pas été optimum pour des interventions de binage. En effet, ces interventions se font en général entre le 15 juin et le 15 juillet au moment où le maïs est au stade 5-6 feuilles. A cette période, le temps a été très humide, ne permettant pas d'intervenir sur les parcelles. Seul l'ETA Flatrès est intervenu en 2016.

En 2016, 9 exploitants agricoles du territoire ont fait appel à la collectivité afin de programmer une intervention de binage. Les surfaces binées de manières mécaniques ont représenté 48 ha.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération prennent en charge le 5 premiers hectares binés pour chaque exploitant. Pour 2016 les collectivités ont financé l'équivalent de 42,1 ha.

d. La valorisation pastorale des marais de Moustierlin

Suite à la décision en 2014 d'étudier les mesures possibles afin de limiter le développement du jonc diffus, une expérimentation a été mise en place en collaboration entre les collectivités et le lycée agricole de Bréhoulou.

Après une première année de suivi (2015), il a été constaté en 2016 l'impossibilité de poursuivre l'expérimentation mise en place. En effet, pour suivre le protocole validé, il est indispensable de mener le pâturage par les bêtes de façon précise et notamment le week-end. Or, le planning du personnel du lycée ne le permettait pas. La réflexion devra être reconduite suivant d'autres modalités (à trouver) pour avancer sur la lutte des joncs diffus en zone de marais.

3/ Bilan financier de l'action (en € TTC)

Le coût de l'action a été de 38 856 € TTC (hors accompagnement des prestataires), soit près de 83 % du budget prévisionnel.

4. Volet agricole : accompagnement individuel

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.1 ETP de technicien territorial

Rappel du contexte

Sur les bassins versants du Lesnevard, Moros et Minaouët concernant 140 exploitants (**d'après déclaration de la PAC 2013**), les modalités de cet accompagnement sont définies dans la convention cadre issue du plan « algues vertes ».

Dans un souci de cohérence par rapport à la logique de Baie, il est proposé aux 100 agriculteurs des autres sous bassins versants (Mer Blanche, Moustierlin, Penfoullic, Dourveil et Rospico), le même type d'accompagnement.

1/ Le territoire du PAV

Comme indiqué précédemment, 2016 était une année de transition, dont les objectifs étaient de rédiger le bilan 2012/2015 et d'élaborer la programmation 2017/2021 dans le cadre d'un plan algues vertes II. L'accompagnement individuel a donc consisté au suivi des chartes individuelles et à la collecte des indicateurs vu qu'aucun exploitant n'a sollicité d'accompagnement technique auprès des organismes de conseil.

Par ailleurs, 27 nouveaux exploitants étaient concernés par l'extension du périmètre dans le cadre du SDAGE 2016/2021. Tous ces exploitants devaient être diagnostiqués afin de pouvoir s'engager dans le PAV 2 à compter de 2017.

a. Le plan algues vertes 1

Afin d'élaborer le bilan pluriannuel, un suivi annuel des indicateurs devait être réalisé auprès des exploitants 84 exploitants engagés. Une première campagne d'indicateurs a été collectée en 2015 pour les chiffres de l'année culturale 2013/2014.

Pour la campagne culturale suivante, le suivi des indicateurs a été réalisé sur l'hiver sur 2015/2016, à savoir 40 exploitants rencontrés en 2015 et le reste sur les deux premiers mois de 2016. Au final, sur les 54 agriculteurs restant à voir en 2016, seuls 44 ont répondu favorablement et ce, malgré de nombreuses relances.

La synthèse de ces indicateurs a permis de contribuer à la rédaction du bilan pluriannuel qui a été transmis au COPIL régional fin mars. Le document est également consultable sur le site internet du SAGE Sud Cornouaille sur le lien suivant : http://sage-sud-cornouaille.fr/rubrique_doc/bilan-2012-2015-du-plan-algues-vertes-de-la-baie-de-la-foret/

Les principaux résultats sont les suivants :

- 95% des exploitations diagnostiquées pour un objectif de 90%,
- 72% de la SAU engagées dans des mesures prônées par le plan pour un objectif de 80%,
- 77% de la SFP (Surface Fourragère Principale) en herbe pour un objectif de 75%,
- 4,5% de la surface en bio pour un objectif de 10%.

Autre point important, il a été constaté une baisse de la sur fertilisation (au-delà de 25 unités d'azote en plus par rapport au prévisionnel) pour l'ensemble de la SAU des engagés (dans et à l'extérieur du PAV). Cette baisse est estimée à 21 tonnes.

Au final, le gain d'azote obtenu au sein du BVAV est de 15,5 tonnes. Ceci représente 22% des objectifs inscrits pour l'ensemble des chartes individuelles. Ce pourcentage qui peut paraître décevant est à relativiser. En effet la tendance d'évolution des flux d'azote ainsi que des reliquats post-absorption est positive, même si cela n'apparaît pas dans ce calcul des gains.

b. Le plan algues vertes 2

Comme indiqué précédemment, le territoire « algues vertes » de la baie de la Forêt a été élargi en janvier 2016. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'agriculteurs concernés par le PAV. Sur les 27 nouvelles exploitations concernées, 17 d'entre elles avaient été diagnostiquées en 2015 dans le cadre du plan d'actions sur le bassin versant de la Mer Blanche.

Les 10 exploitations restantes ont donc été rencontrées au cours du dernier trimestre 2016, ce qui a représenté 15 jours d'intervention du technicien.

La difficulté pour le technicien a été de réaliser ces diagnostics sans avoir de lisibilité sur les actions éligibles pour les années à venir.

2/ Territoire de l'Odét à l'Aven

a. Les diagnostics de pratiques

Pour 2016, il n'y a pas eu de diagnostic complémentaire. Ceux réalisés en 2015 sur le bassin versant de la Mer Blanche, ont fait l'objet d'un rapport de synthèse dont les résultats ont été croisés avec le suivi de la qualité de l'eau et les données « assainissement ».

b. La valorisation du compost algues verts / déchets verts

Dans un souci de cohérence par rapport à l'accompagnement agricole proposé sur le territoire, la CCPF assure un suivi agronomique chez les exploitants qui prennent du compost algues vertes/déchets verts. Pour rappel, la CCPF livre gratuitement les exploitants dans un rayon de 10 km autour du site de Kerambris (usine de compostage), charge à eux ensuite de l'épandre.

Suite à une lettre d'information adressée aux exploitants le 6 janvier, ces derniers ont pris contact avec l'animateur afin de déterminer leur besoin de compost en fonction de plusieurs critères :

- Les besoins des cultures (type de culture, calcul du prévisionnel en prenant en compte le compost,...),
- Les parcelles concernées (historique de fertilisation, présence de cours d'eau ou proximité du littoral).

Suite à la validation de la quantité de compost mise à disposition et aux conseils agronomiques apportés par l'animateur agricole, le produit est livré sur les parcelles. A noter, toutes les parcelles ayant reçu du compost ont été numérisées dans un souci de traçabilité.

Pour 2016, 19 exploitants ont ainsi reçu un total de 5 691 tonnes de compost suite à leur demande. La surface épandue a été de 202 ha. En moyenne, la dose à l'hectare a été de 28,3 T/ha avec un conseil limité à 30T/ha maximum en fonction de l'historique de la parcelle et de la culture en place.

3/ Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de 10 480 € TTC (hors organismes de conseils), soit 31 % du budget prévisionnel.

5. Volet agricole : aides directes

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Rappel du contexte

En 2016, et bien qu'étant en année transitoire, les collectivités locales ont souhaité ouvrir un plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC), afin de faire bénéficier aux exploitants volontaires des outils financiers existants pour les accompagner dans l'optimisation de leurs pratiques. La CCPF a donc répondu à l'appel à projet sur les bassins versants de l'Odét à l'Aven.

La réponse à l'appel à projet a été chronophage. Afin de démarrer les contractualisations le 15 juin 2016, le PAEC des BV de l'Odét à l'Aven a été déposé aux services de la Région le 16 octobre. Le PAEC a été accordé le 03 mars 2016.

Bilan des actions 2016

Les principaux chiffres de contractualisation pour l'année 2016 sont dans le tableau ci-dessous :

	MAEC Systèmes	MAEC herbes	MAEC linéaires	Total
Nbre Agriculteurs	6	13	3	19
Surfaces	433,1 ha	163 ha	9.774 ml	596,12 ha 9.774 ml
Montant annuel	41.102 €	33.155 €	5.828 €	80.085 €
Montant sur les 5 ans	205.508 €	165.775 €	29.140 €	400.423 €

Les aides à l'investissement.

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux).

Pour l'année 2016, deux appels à projets ont été lancés par la Région :

- Du 8 décembre 2015 au 2 mars 2016,
- Du 6 juin au 6 septembre 2016.

Trois exploitations et une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) ont déposé une demande de subventions. La liste des matériels concernés par ces demandes est répertoriée dans le tableau ci-dessous :

Matériels	Montants	subventions
1 Pulvérisateur + accessoires	38 600 €	12 995 €
1 Aire de remplissage	7 000 €	2 774 €
1 Andaineur	3 520 €	1 408 €
1 faneuse	5 355 €	2 142 €
1 faucheuse	4 700 €	1 880 €
1 enrubanneuse monoballe	23 000 €	6 000 €
1 sérateur	11 500 €	3 080 €
TOTAL	88 320 €	30 279 €

Le taux moyen d'aide a été de 34.3% pour un total investi de 88 320 €.

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de 6 971 € TTC (accompagnement), soit près de 100 % du budget prévisionnel.

6. Volet foncier

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Rappel du contexte

Dans le cadre du plan « algues vertes », quatre actions avaient ainsi été définies pour favoriser le développement des échanges parcellaires :

- Une animation spécifique auprès des agriculteurs,
- La mise en place d'une cellule d'animation foncière locale,
- La constitution d'une réserve foncière,
- L'exonération de la taxe foncière aux propriétaires qui louent leurs terres à des agriculteurs mettant en oeuvre des systèmes à basses fuites de nutriments.

Dans un souci de cohérence par rapport à la logique de baie, les bassins versants mitoyens alimentant la Baie de la Forêt et situés entre l'Odét et l'Aven peuvent également être concernés si besoin.

Bilan des actions 2016

Comme rappeler dans le bilan de 2015, l'ensemble des actions proposé ne pouvait être éligible aux financements qu'avec la signature d'une convention liant les différents partenaires : Chambre d'Agriculture, porteur de projet, SAFER, Etat, Agence de l'eau, Conseil Départemental et Conseil Régional. Malheureusement cette convention n'a pas été validée par les partenaires financiers.

Afin d'avancer sur ce volet, le Conseil Régional et la SAFER ont signé une convention le 19 mai 2016 dont l'objet était de soutenir la constitution de réserves foncières destinées à faciliter la mise en oeuvre par les agriculteurs de systèmes de production à basses fuites d'azotes dans le cadre du plan algues vertes. Pour se faire, la Région a alloué une enveloppe de 200.000€ pour l'ensemble de la Bretagne. Arrivant sur le tard par rapport au plan algues vertes, cette convention n'a pas pu être déclinée localement. Sa mise en oeuvre est donc reportée dans le cadre du programme 2017/2021. Préalablement le Conseil Régional devra préciser les modalités de sa déclinaison au niveau local.

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Aucune dépense n'a été engagée.

7. Volet économie

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Rappel du contexte

Dans le cadre du plan « algues vertes », il était demandé de « traduire les objectifs environnementaux en itinéraires techniques appropriés, en intégrant les changements de pratiques et de système dans une stratégie économique voire commerciale. » Il s'agit donc de trouver une valorisation économique aux productions issues d'exploitations engagées dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Bilan des actions 2016

L'année 2016 ayant été consacrée principalement au bilan/évaluation et à l'élaboration du programme 2017/2021, faute de temps et de lisibilité, la CCPF n'a pu engager les actions relatives au volet « économie ».

Cependant, ce dernier est jugé fondamental pour inciter les exploitants à s'engager dans des systèmes vertueux, c'est pourquoi, il est reporté dans le prochain programme en tant qu'action prioritaire et centrale.

Concernant le réseau « Eau et Bio », où les collectivités ont adhéré en 2014, différentes réunions ont été organisées au sein du réseau sur des thématiques spécifiques.

Un site internet « Eau, Bio et Territoires » a été mis en place et est accessible sur le lien suivant : <http://www.eauetbio.org>

Une carte interactive permet de visualiser l'ensemble des sites pilotes. Pour chacun de ces sites, la FNAB en partenariat avec les opérateurs locaux a rédigé une fiche de présentation. Celle présentant le territoire Sud Cornouaille est téléchargeable sur le lien ci-dessous : <http://www.eauetbio.org/experiences-locales/communaute-communes-pays-fouesnantais/>

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Aucune dépense n'a été engagée.

8. Volet curatif

Rappel du contexte

Jusqu'à la saison 2012, la CCPF traitait les algues de Fouesnant et de la Forêt Fouesnant, les algues échouées sur les plages de Concarneau étaient épandues en frais. Dans le cadre du plan de lutte gouvernemental et afin de faire face aux arrivages massifs en Baie de la Forêt, la CCPF a construit une usine de compostage sur le site de Kerambris à Fouesnant. Cette usine est opérationnelle depuis juillet 2013.

A moins d'échouages exceptionnels ne pouvant être traités par les autres collectivités du Finistère ou de Bretagne, l'usine n'a vocation qu'à traiter les algues des communes du territoire de la CCPF et de Concarneau. Le tonnage en provenance de ces trois communes peut atteindre plus de 15 000 tonnes (exemples : 2009/2011/2012). La capacité de traitement autorisée par arrêté préfectoral est de 20 000 tonnes par an.

Le ramassage des algues vertes

Le tonnage des échouages d'algues vertes en 2016 a été de 3.337 tonnes. C'est un chiffre dans la moyenne basse sur les 8 dernières années



Le traitement des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes :

- La réception,
- La fermentation,
- La maturation.

Le descriptif de ces trois phases est détaillé dans le bilan 2015. Il n'y a pas eu de changement de procédure en 2016.

Concernant l'évacuation du produit fini (compost) et du suivi agronomique à la parcelle, l'animateur agricole est chargé d'assurer la valorisation du produit auprès des exploitants agricoles. Pour ce faire, la CCPF a proposé aux agriculteurs de livrer gratuitement le produit sur les parcelles, charges à eux de l'épandre. Une limite à 30 t./ha maximum a été fixée.

Chaque exploitant a eu une entrevue avec le technicien pour :

- une présentation des caractéristiques du produit,
- un calcul des besoins azotés à apporter sur la parcelle en tenant compte de l'apport du compost,
- une cartographie des parcelles épandues.

Il est à noter que le compost d'algues vertes évacué en 2016 est fabriqué à partir des échouages d'algues de 2015. Ceci est dû au temps nécessaire de production de compost.

En 2016, 21 exploitants ont reçu du compost pour une surface totale de 201.63 hectares. Le tonnage évacué a été de 5.691.23 tonnes soit 28.3 tonnes /ha de moyenne. Pour rappel, la dose maximum préconisée est de 30T/ha.

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de traitement hors épandage a été de 150.165 €.

V - VOLET ZONES HUMIDES

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.8 ETP de technicien territorial

1. Bilan pluriannuel

En 2016, le technicien a consacré la majorité de son temps à l'évaluation pluriannuelle du précédent contrat. Le détail du bilan est intégré dans celui du bilan du PAV I et dans l'évaluation pluriannuelle du SAGE.

Des difficultés ont été relevées à plusieurs reprises au cours des années précédentes et n'ont pas permis d'atteindre les objectifs initialement fixés. Afin d'analyser ces difficultés et trouver des alternatives devant permettre de répondre aux objectifs fixés dans le SAGE, les élus ont souhaité reporter l'élaboration de la stratégie pour les années à venir sur le premier semestre 2017.

La réflexion s'appuiera notamment sur les démarches similaires en cours engagées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Finistère.

2. Territoire du PAV

2/ Travaux 2016

a. Travaux 2016

Cinq projets de réhabilitation de zone humide stratégique avaient été programmés pour 2016. Tous ces sites bénéficiaient d'un accord de principe du propriétaire pour la réalisation des travaux. Au moment de l'entrée dans la phase opérationnelle, il s'est avéré que :

- Deux exploitants n'avaient pas signé l'engagement de niveau 2 de la charte individuelle du Plan de lutte contre les algues vertes ne permettant donc pas la réalisation de ces travaux,
- Deux exploitants ont changé d'avis au cours de l'année,
- Un exploitant envisageait d'arrêter son activité au cours de l'année.

Aucun des sites identifiés n'a donc pu être réhabilité en 2016.

Des travaux de réhabilitation de zone humide dégradée avaient également été envisagés. Néanmoins, au regard de l'avantage coût/bénéfice, les élus ont souhaité suspendre les projets dans l'attente de l'élaboration de la stratégie.

b. Réseau département expérimental de réhabilitation des zones humides

Lors de la conférence départementale de l'environnement qui s'est tenue en 2011 dans le Finistère, l'ensemble des acteurs présents (locaux, financeurs, scientifiques, etc...) a mis en avant la nécessité d'améliorer les connaissances sur les zones humides et plus particulièrement sur leur réhabilitation. La question se pose notamment des gains de la réhabilitation en termes de fonctions écologiques (épuration, rétention d'eau, biodiversité, etc.) par rapport aux milieux altérés.

Afin d'apporter des éléments concrets en réponse à ces questions et besoins, la Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA), pilotée par le Département du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques, avait proposé la mise en place d'expérimentations de réhabilitation de zones humides dans le Finistère.

Pour rappel, les objectifs initiaux étaient :

- Valider et consolider des protocoles de réhabilitation des zones humides,
- Quantifier le gain apporté par la réhabilitation en fonction des enjeux et mesurer les effets induits,
- Mettre en place une restitution permanente des travaux.

Le site retenu sur le territoire de la baie de la Forêt était celui de **Coat Carriou (Saint Evarzec)**. Plus d'informations : <http://www.zoneshumides29.fr/CoatCarriou.html>

Les interventions 2016 se sont concrétisées par un relevé bimensuel des piézomètres du site de référence et du site témoin. Ces données ont été transmises directement au Forum des Marais Atlantique. La CCPF a été sollicitée dans l'évaluation et la rédaction des conclusions de la démarche. Le site a été mis à l'honneur dans le cadre d'un colloque national : « *Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides* ».

Une vidéo présentant les interviews des différents maîtres d'ouvrage des sites « pilote » est téléchargeable sur le lien suivant : http://www.zoneshumides29.fr/telechargement/ComRERZH/CD29_Zones_humides.mp4

c. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le territoire ayant répondu à l'appel à projet des MAE, la promotion de mesures « zones humides » a eu lieu dans le cadre de la communication générale des mesures.

Ces mesures correspondent à :

- HE4_0_ferti_et_reduction_de_la_pression_de_paturage
- HE5_0_ferti_et_gestion_herbe_par_fauche
- HE6_gestion_zh_et_absence_de_ferti

- HE7_maintien_de_la_richesse_floristique
- HE8_ouverture_de_milieu_et_0_ferti

Le bilan détaillé de ces MAE souscrites sont les suivantes :

	HE4	HE5	HE6	HE7	HE8	total
Nbre Agriculteurs	6	7	0	0	0	13
Surfaces	102,52 ha	42,45 ha	-	-	-	144,97 ha
Montant annuel	16.393 €	13.846 €	-	-	-	30.239 €
Montant sur les 5 ans	81.965 €	69.232 €	-	-	-	151.196 €

Il est à noter que ces mesures concernant les zones humides proposent des rémunérations qui ne reflètent pas la réalité du terrain et qui sous-estiment le coût réel de ces travaux. En effet, si la collectivité prend à sa charge la gestion des zones humides, en passant par des prestataires les coûts seraient les suivants (en €/ha) :

	Estimation CD 29	Estimation CCPF/CCA
Prairie	500 à 1500 €	1 500 €
Friche	4 000 € - 15 000 €	4 000 à 8 000 €
Bois		3 000 à 10 000 €

3. Territoire Odet/Aven hors PAV

Le suivi des indicateurs du marais de Moustierlin.

Courant 2013, le marais de Moustierlin avait fait l'objet d'importants travaux afin de réhabiliter le système de gestion hydraulique. Les travaux avaient consisté en la réalisation de vannages à l'exutoire ainsi que la création de 2 autres vannes, placées en amont, de l'étang de Moustierlin.

Ces travaux faisaient suite au constat que la gestion en vigueur ne permettait pas un échange satisfaisant avec la mer. En conséquence, le marais tendait vers une banalisation de la végétation et un amoindrissement de ces caractéristiques botaniques remarquables.

La nouvelle gestion hydraulique avait pour objectif d'optimiser les échanges eau douce/eau salée et ainsi re-saliniser le marais.

La CCPF (en tant que porteur de projet du volet « zones humides » sur le territoire) avait été sollicitée par la commune de Fouesnant pour mettre en place un suivi sur le Marais de Moustierlin.

Un groupe de travail technique composé de la CCPF, de la commune de Fouesnant, Agrocampus, IUEM, Lycée de Bréhoulou, Conservatoire du Littoral, Forum des Marais Atlantiques, CG29, a donc été constitué.

Dans la continuité des suivis de 2014 et 2015, des études ont eu lieu en 2016 sur le site :

a. Faune & flore via :

Etude botanique

L'étude botanique a été réalisée par le Consultant en Environnement Cyrille Blond avec pour objectif de caractériser la végétation et son évolution.

Pour rappel en 2014, une cartographie de l'ensemble des habitats du site avait été réalisée, afin de définir un état 0 des unités de végétation. En complément et dans une logique de suivi dynamique de la flore, des transects ont été mis en oeuvre sur 4 secteurs. Cette dernière opération sera suivie annuellement à défaut de la cartographie générale qui sera elle suivie tous les 5 à 7 ans.

En 2015, les 4 transects ont permis de démontrer une poursuite de l'évolution de la flore sur les rives. Cette évolution est toutefois moins marquée qu'en 2014. Les effets les plus visibles sur les espèces sont la mortalité de saules, de bouleaux, de roseaux, d'Ajoncs d'Europe et le développement de plantes subhalophiles.

En 2016, les changements observés sur la flore et la végétation dans les transects étudiés témoignent de l'impact de périodes d'inondation plus longue ou plus nombreuses (sur deux transects) avec de l'eau douce (sur un transect). Les impacts de l'inondation par l'eau salée ne sont donc pas remarquables peut-être en raison d'une rentrée moins importante d'eau de mer depuis le dernier suivi.

Etude sur le plancton

Cette étude menée par AGROCAMPUS OUEST site de Beg-Meil a permis de mettre en avant l'impact sur le premier maillon de la chaîne alimentaire du marais, à savoir le zooplancton et phytoplancton.

Une analyse qualitative a été réalisée à partir de prélèvements afin de mieux connaître l'évolution des populations. En effet, ces organismes sont dépendants de facteurs extérieurs (sels nutritifs, ensoleillement, température,...) et suivant le contexte hydro-géochimique du plan d'eau, les cortèges planctoniques peuvent évoluer.

L'étude réalisée en 2015 a mis en évidence une variabilité interannuelle du fait des conditions météorologiques différentes entre 2014 et 2015 et aussi une variabilité inter-saisonnière du fait de l'ouverture tardive (mi-avril) du clapet.

Les prélèvements effectués en 2016 ont présenté globalement des biodiversités planctoniques relativement faibles. Aucun bloom printanier d'importance n'a été observé, excepté pour le *Chaetoceros* sp. en avril/mai. La faible fréquence d'échantillonnage pourrait expliquer ce constat. Tout au long de l'année, les espèces benthiques (diatomées surtout : *Melosira* sp., *Surirella* sp., *Gyrosigma* sp., diverses *Nitzschiacées* et *Naviculacées*...) ont dominé et sont restées relativement présentes dans tous les échantillons. Elles sont généralement saumâtres et euryhalines, et donc bien adaptées à cet environnement particulier. Durant les campagnes de prélèvement, aucune efflorescence abondante de phytoplancton toxique n'a été observée, parfois, des cyanobactéries *Oscillatoriales* (*Oscillatoria* sp., toxique) ont été recensées, parfois en abondance mais ne provoquant jamais d'anoxie. Pour le zooplancton, des présences importantes de rotifères ont été observées au printemps. L'abondance de rotifères peut suggérer que le milieu est dystrophique – eutrophique. Ces résultats obtenus en 2016, même s'ils ne sont que quantitatifs, montrent une plus forte influence de l'eau douce dans le marais de Mouterlin par rapport aux années précédentes.

Etude piscicole

Cette étude est menée en collaboration avec la commune de Fouesnant, IUEM_LEMAR et le Lycée Agricole de Bréhoulou.

Les sondages effectués en 2016 indiquent que la diversité spécifique de la population piscicole du marais saumâtre a diminué de 2014 à 2016 du fait de l'augmentation de la salinité du marais.

La présence d'une diversité de poissons avec des stratégies et des déplacements différents démontre que « l'exutoire » (liaison en béton) du marais ne représente pas un obstacle majeur pour la migration ou continuité pour les poissons. Les classes de tailles des Anguilles sont à surveiller afin de vérifier que la migration génésique n'est pas rendue trop compliquée par la présence des ouvrages de gestion hydraulique.

Ces premiers résultats démontrent toutefois la pertinence des travaux réalisés sur le marais et offrent des premiers éléments de satisfaction quant à l'objectif

initialement souhaité. Cependant un suivi du recrutement des poissons d'origine marine, notamment des Anguilles d'Europe permettrait de vérifier la capacité du marais à contribuer efficacement à la sauvegarde du stock d'Anguille Européennes.

Etude de la faune benthique

L'objectif de l'étude vise à suivre le peuplement des macro-invertébrés aquatiques des rives (lagunes et canaux). L'étude a été menée par le consultant en environnement P. Fouillet (Morlaix).

Deux prélèvements (printemps /été) suivant des stations prédéfinies ont été prospectés. Le bilan 2015 met en avant la présence d'espèces euryhalines sur le plan d'eau et dulcicole pour les secteurs amont. Il est noté la présence de l'Agrion de mercure sur 2 stations (Kerbader et Kerguil).

La lagune centrale, bien salinisée, est favorable à des populations importantes

Ce protocole de suivi a été maintenu pour l'année 2016. Ainsi, les prélèvements de l'année 2016 ont mis en avant la présence des mêmes espèces que lors de l'année précédente. Cependant, ces prélèvements ne comprennent aucun batracien, ce qui pourrait correspondre à une réduction de population. Ces espèces pourraient aussi faire l'objet de suivis (analyse des effets de la salinité et de la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats de reproduction).

En conclusion, le peuplement de macro-invertébrés de la grande lagune de Mouterlin a donc assez rapidement évolué sous l'influence de la salinisation rapide du plan d'eau lors de la première année de fonctionnement du nouveau système de vannage. Il a été constaté une homogénéisation des populations du site sur toute sa longueur, une forte dominance des espèces liées spécifiquement aux eaux saumâtres et une disparition de la faune dulçaquicole (ou ne supportant qu'une faible salinisation). Les années 2015 et 2016 présentent une faible évolution de ces populations du fait d'une gestion des vannes qui reste à optimiser.

b. Paysage & patrimoine via :

Photo-interprétation de vues aériennes

La donnée aérienne IGN 2016 avec une prise de vue de 2015 sera disponible en avril 2017. Ainsi, elle permettra de déterminer les évolutions de l'année n+1 par rapport la nouvelle gestion hydraulique.

Par ailleurs, le reportage photographique effectué sur diverses stations par un technicien permet de démontrer l'évolution paysagère du site. Une comparaison de deux photos réalisées en septembre 2013 et 2015 a permis de mettre en évidence ces changements (sur les secteurs de Cleut Rouz et de Bétulaie en face de l'observatoire).

En conclusion, le suivi mis en place depuis 2014 a permis de démontrer l'influence de l'ouverture du clapet placé sur l'exutoire au cours de l'hiver 2014/2015.

La nouvelle gestion hydraulique du marais, avec la mise en place d'un nouveau système de vannes, répond aux objectifs de resalinisation du marais en permettant un apport plus important d'eau salée dans celui-ci. Cependant, cette gestion du vannage est perturbée par des facteurs extérieurs (bouchons liés à la présence d'algues dans le clapet empêchant l'apport d'eau salée) et peut encore être optimisée afin d'effectuer un apport d'eau salée plus régulier. Ces évolutions de salinité inter-saisonnières (pas d'échange en hivers) perturbent l'implantation d'un cortège floristique et faunistique important. Il est à noter que l'ensemble des études réalisées en 2016 attestent d'une plus forte influence de l'eau douce sur le marais par rapport aux deux années précédentes.

4. Modification de l'inventaire « zones humides »

Au cours de l'année 2016, trois demandes de modification d'inventaire de zones humides ont été demandées aux collectivités. Deux proviennent de communes (Névez et La Forêt-Fouesnant) et la troisième d'un exploitant agricole. Ces trois demandes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Demandeur	Lieu-dit	Commune	superficie	Remarques
Commune de Névez	Route de Pont-Aven	Névez	99 m ²	Zone de régulation des flux hydriques ZH dégradée
Commune de La Forêt-Fouesnant	Croas avalou	La Forêt-Fouesnant	7.100 m ²	Zone source du Stang ZH dégradée
Mickaël SELLIN	Kerhallon vraz	Trégunc	2.500 m ²	En zone agricole (herbe)

L'ensemble de ces demandes a fait l'objet de visite terrain en présence de l'élu de la commune concernée et du propriétaire du terrain afin d'analyser la nature des parcelles visées. Les comptes rendus de chacune des visites sont joints en **annexe 6**.

Concernant la demande de Mickaël SELLIN, exploitant agricole à Trégunc, cela à déboucher sur une contractualisation d'une MAEC possible en zone humide.

Une réflexion doit être menée entre le FMA et le SAGE Sud Cornouaille pour l'actualisation des inventaires zones humides communales dans le prochain programme (procédure de validation, ...).

5. Bilan financier de l'action (en € TTC)

Le coût de l'action a été de 83 548 € TTC, soit près de 71 % du budget prévisionnel.

VI- SUIVI QUALITE DE L'EAU

Rappel du contexte

Les enjeux du territoire diffèrent d'un sous bassin versant à un autre. Les paramètres de suivi sont donc ajustés à chacune des problématiques rencontrées et répartis de la manière suivante :

- Sur les exutoires de l'Odét à l'Aven : Nitrates, orthophosphates, pesticides et phosphore total
- Sur les sous bassins versants algues vertes : Nitrates, orthophosphates, bacterio et phosphore total
- Sur le bassin versant de la Mer Blanche et de Penfoulc : Nitrates, orthophosphates, bacterio et phosphore total
- Sur les bassins versants Aven Belon Merrien : suivi bactériologique

Les analyses sont réalisées par un prestataire extérieur et les prélèvements sont en régie (comptabilisé dans l'animation générale).

Par ailleurs, dans le cadre de la problématique « algues vertes », les flux aux exutoires sont calculés afin de déterminer les tendances et évolutions de nutriments arrivant en baie de la Forêt.

1. Territoire du PAV

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais (pour le territoire du PAV et de l'Odét à l'Aven)

→ 1.1 ETP de technicien territorial réparti entre deux agents

Dans le cadre des précédents programmes, seuls les exutoires étaient régulièrement suivis. Lors de campagnes ponctuelles réalisées au cours de l'année 2010, il s'est avéré que certains sous bassins versants étaient plus contributeurs que d'autres, notamment dans les zones de source. Après 6 années de suivi sur 39 points, des points noirs récurrents ont été localisés précisément.

Les flux aux exutoires des cours d'eau historiques (à savoir le Saint Laurent, le Saint Jean et le Minaouët) sont calculés à partir de mesures de corrélation avec les équipements de calcul des débits en continue (Station de jaugeage) installés sur le Moros. Avec l'extension du périmètre « algues vertes » en 2016 à l'ouest de la Baie, un suivi sur six cours d'eau complémentaires a été effectué (Bot Conan, cours d'eau se jetant au Cap Coz, Penalen, Ponterec, Pen ar Steir et Stang). Ce suivi a été complété par des mesures de débits effectuées aux exutoires afin de calculer les flux.

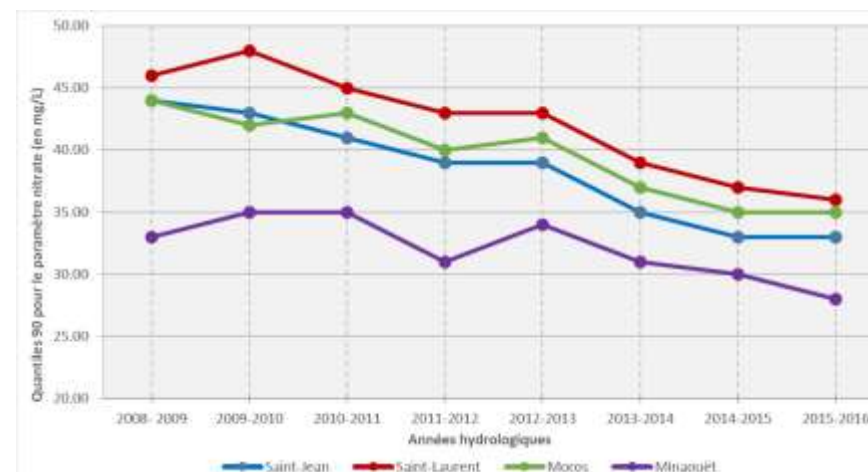
Le protocole de suivi reprend les points suivants :

- 10 stations situées aux exutoires suivies de manière régulière (bimensuelle),
- 6 stations correspondant aux points noirs + 6 stations sur les sous-BV concernés par l'extension du PAV suivies mensuellement,
- Des campagnes de suivis des flux sont effectuées aux exutoires et plus particulièrement sur l'extension,
- Les paramètres suivis sont les nitrates, orthophosphates et phosphore total. La bactériologie (E.coli) et les pesticides seront également ponctuellement suivis.

Principaux résultats :

Pour l'année hydrologique 2015/2016, nous observons à nouveau une baisse des teneurs en nitrates (NO_3) pour l'ensemble des exutoires du PAV. Cette tendance à la baisse est très marquée depuis l'année hydrologique de référence 2008/2009, allant de 15,2 % pour le Minaouët jusqu'à 25,0 % pour le Saint Jean.

	Quantiles 90 (en mg/L)								Evolution des Q90 entre 2015-2016 et 2008-2009	Evolution par rapport à 2008-2009	Objectifs des Q90 fixés pour 2015 (mg/L)
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016			
SAINT-JEAN	44,00	43,00	41,00	39,00	39,00	35,00	33,00	33,00	- 11 mg/L	- 25,0 %	32,40
SAINT-LAURENT	46,00	48,00	45,00	43,00	43,00	39,00	37,00	36,00	- 10 mg/L	- 21,7 %	35,90
MOROS	44,00	42,00	43,00	40,00	41,00	37,00	35,00	35,00	- 9 mg/L	- 20,5 %	33,80
MINAOUËT	33,00	35,00	35,00	34,00	34,00	31,00	30,00	28,00	- 5 mg/L	- 15,2 %	26,10



En comparant les objectifs fixés pour l'année 2015 et les quantiles 90 obtenus lors de l'année hydrologique 2015/2016, nous remarquons que l'objectif est presque atteint pour le Saint Jean (avec une différence de 0,6 mg/L) et le Saint Laurent (avec une différence de 0,1 mg/L). Pour le Moros, cette différence de 1,2 mg/L avec l'objectif fixé montre que les concentrations mesurées sur ce cours d'eau se rapprochent sensiblement des objectifs fixés. Pour finir, avec une différence entre l'objectif fixé et le quantile 90 mesuré de 1,9 mg/L, le Minaouët est le cours d'eau le plus éloigné des objectifs fixés. Cependant, ce cours d'eau présente les concentrations en nitrate les plus basses du territoire.

Sur les six nouveaux cours d'eau concernés par le PAV en 2016, les quantiles 90 obtenus pour le paramètre nitrate sont plus faibles que ceux des cours d'eau suivis historiquement. Ces cours d'eau sont tous classés en bon état pour ce paramètre et les quantiles 90 sont tous inférieurs à 26 mg/L. De plus, les données obtenues sur les cours d'eau historiques (à savoir, le Saint Laurent, le Saint Jean, le Moros et le Minaouët) montrent une augmentation des flux en nitrate pour l'année hydrologique 2015/2016. Celui-ci est estimé à 425,95 T N/an pour cette année hydrologique. Pour l'année hydrologique 2014/2015, le flux total était estimé à 333,06 T N/an. Il est à noter que l'année hydrologique 2015/2016 a été plus pluvieuse que l'année précédente. Ces précipitations ont pu avoir un impact non négligeable sur les flux mesurés.

De même, comme indiqué ci-dessus, le périmètre du Plan de lutte contre les algues vertes a été élargi à l'ensemble de la Baie en 2016. Ainsi, six cours d'eau complémentaires ont été suivis depuis janvier 2016. Afin de calculer les flux aux exutoires sur l'année hydrologique 2015/2016, des mesures ponctuelles de débit sont effectuées sur les exutoires en même temps que les prélèvements. A partir de ces données et des concentrations en nitrate mesurées, un estimatif des flux en nitrate sur les différents exutoires des cours d'eau concernés par l'extension a été calculé. Ainsi, le flux total en nitrate pour l'ensemble de l'extension du Plan de lutte contre les algues vertes pour l'année 2015/2016 est de 8,9 TN/an. Ce flux est relativement faible comparé à ceux mesurés sur les cours d'eau historique (2% du flux total mesuré sur la baie lors de cette année hydrologique).

2. Territoire Odet/Aven hors PAV

Sur ce territoire, le protocole de suivi s'inscrit dans la continuité du programme précédent et avait été validé par la DIREN en 2009 à savoir :

- 15 stations de mesures réparties aux exutoires des cours d'eau principaux du territoire. Les paramètres suivis sont les nitrates, les orthophosphates, le phosphore total, les pesticides. Un suivi bactériologique est également prévu en certains points (sur les eaux brutes et sur les coques).

- La fréquence de suivi pour les eaux brutes sur la Mer Blanche est bimensuelle. Pour les autres exutoires, cette fréquence de suivi est mensuelle. De même, des campagnes ponctuelles sont aussi organisées après de forts épisodes pluvieux (10mm). Pour finir, une campagne de prélèvement de coques sur la Mer Blanche a été organisée tous les mois en 2015 et 7 fois par an en 2016.

Ce suivi a permis de démontrer que l'ensemble des exutoires des cours d'eau du territoire allant de l'Odet à l'Aven sont classés en bon état DCE pour le paramètre nitrate. Par ailleurs, les exutoires des cours d'eau du territoire d'action sont classés pour le paramètre orthophosphate du très bon état à l'état moyen sur une grande partie du territoire et de moyen à médiocre pour le bassin versant de la Mer Blanche. En ce qui concerne le phosphore total, les exutoires sont classés en très bon état ou en bon état sauf les exutoires de la Mer Blanche qui sont classés entre l'état moyen et l'état médiocre, l'exutoire du Penalen en état médiocre et l'exutoire du Stang en état moyen.

En ce qui concerne les pesticides, de nombreux dépassements du seuil de potabilisation ont été recensés. Cependant, aucune concentration n'a été mesurée au-dessus du seuil de mauvais état lors de cette année hydrologique.

Pour finir, le suivi du paramètre bactériologique a permis de mettre en avant la présence de pics importants de concentration en E.coli lors de forts événements pluvieux, notamment pour les exutoires du bassin versant de la Mer Blanche. Afin d'identifier les sources des pollutions, des campagnes de recherches ont été organisées sur ce bassin versant. Celles-ci ont permis de localiser certaines sources de contamination bactérienne qui sont, le plus souvent, mixtes (c'est-à-dire urbaines et agricoles).

3. Bassins versants Aven Belon Merrien

Le détail des suivis et des résultats est présenté au chapitre VII « contaminations bactériologiques ».

4. Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de :

- **Sur le PAV : 12 874 €, soit 78 % du budget prévisionnel**
- **Sur le Territoire Odet-Aven : 8 749 €, soit 61 % du budget prévisionnel**

VII - PROGRAMME BREIZH BOCAGE

1. Territoire de l'Odét à l'Aven

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.4 ETP d'un technicien territorial

Rappel du contexte

Sur la période allant de 2007 à 2014, les travaux de réhabilitation de talus s'inscrivaient dans le cadre du programme Breizh Bocage. Celui-ci s'articulait en trois volets différents à savoir :

- **Volet 1** : une étude territoriale en vue de définir des priorités d'actions,
- **Volet 2** : un diagnostic « actions » sur des secteurs prioritaires identifiés dans le volet 1,
- **Volet 3** : la réalisation des travaux de talutage et des plantations.

Les financements pour ces opérations s'arrêtaient en juin 2015.

Bilan des actions 2016

Les actions programmées pour 2016 ne concernaient que les bassins versants « algues vertes ». Elles ont consisté en un volet « animation » et un volet « entretien » sur les linaires créés lors du premier dispositif Breizh Bocage.

Animation		Thématiques	Prévisionnel	Réalisé	Descriptif des actions réalisées
Plan Annuel d'Actions en faveur du Bocage Année 2016	Démarches préalable, accompagnement des travaux et/ou réalisation des travaux en régie	Diagnostic action	20 jours	20 jours	Préparation des travaux et réalisation des diagnostics chez les exploitants volontaires
		Montage des marchés et consultation	15 jours	11 jours	Réalisation du CCTP, préparation et suivi du marché, réalisation des DICT, attribution des marchés
		Suivi et/ou réalisation des travaux, des entretiens	25 jours	20 jours	Préparation des documents pour les entreprises choisies, réunions de chantier, pose des piquets, suivis des chantiers
	Protection et gestion du bocage existant (de l'exploitation agricole à la démarche territoriale)	Inventaires	30 jours	18 jours	Réalisation d'un inventaire complet sur l'extension du Plan de lutte contre les algues vertes (inventaires sur l'année 2016, projet souhaitable de restauration et évolution dans le temps), création de données SIG
		Accompagnement des documents d'urbanisme	7 jours	7 jours	Accompagnement des communes sur l'ancien territoire et sensibilisation des communes présentes sur l'extension du périmètre d'action
		Plan de gestion des haies	2 jours	2 jours	Elaboration de plans de gestion des haies
	Communication, appropriation	Animations grands publics, scolaires	1 jour	0 jours	Présentations devant écoles et grand public
		Sensibilisation, information	10 jours	10 jours	Organisation de démonstrations, création de plaquettes explicatives, bilan des actions réalisées en 2016, accompagnement et sensibilisation des élus sur l'élaboration d'une future stratégie territoriale

Travaux d'entretien

Pour rappel, le programme régional Breizh Bocage 2 a été mis en place en 2015. L'année 2015 était donc une année de transition entre les deux programmes dont l'objectif était d'établir les nouvelles modalités de fonctionnement (cahier des charges,...) tout en maintenant la continuité des actions sur les territoires. Cette période de transition s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2016. Cependant, malgré ces contraintes, trois phases d'entretien des haies plantées précédemment ont été programmées sur 2016 soit un linéaire de 7 853,5 m. L'objectif était de dégager les plants et d'éviter une mortalité trop importante. En effet, du fait du manque d'entretien en 2015 (faute de financement en lien avec la période transitoire), de nombreux plants n'ont pas pu se développer).

Les interventions se sont déroulées en 3 phases (mars, juin/juillet et septembre/octobre) par l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES retenue suite à une procédure de marché public.

Accompagnement pour la contractualisation des MAE

Comme indiqué précédemment (volet « aides directes »), la CCPF a ouvert un PAEC sur le territoire en 2016. L'une des mesures concernait l'entretien des haies bocagères.

La principale difficulté dans ce dossier a été que la souscription des mesures devait se faire avant le 15 juin alors que le cahier des charges définitif de la mesure n'était pas arrêté. Ce dernier a été arrêté le 19 septembre 2016.

Par ailleurs, les haies éligibles à cette MAE concernaient les linéaires identifiés sur le RPG. Les agriculteurs devaient valider la cartographie avant le 15 juin mais à priori, ils n'ont pas eu l'information.

Le technicien en charge du dossier a donc dû revoir l'ensemble du linéaire pour lesquels les agriculteurs souhaitaient souscrire une MAE et mettre à jour la cartographie. Cette démarche a fait l'objet de courriers entre la Préfecture et la collectivité.

Devant le manque de lisibilité de la démarche, quatre exploitants initialement intéressés par la mesure, ont finalement abandonné le souhait de contractualiser.

Au final, 7 033 m de haies ont été souscrits en 2016 pour seulement trois exploitations (HA01 : 5 673 m et HA03 : 1 360 m). Le bilan détaillé de ces MAE souscrites figure dans la « partie 6 : volet agricole : aides directes » de ce rapport.

Le temps mobilisé sur ce dossier a largement été sous-estimé (32,5 jours) ce qui a impacté les autres missions du technicien et ce, pour une contractualisation relativement faible.

Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de 28 337€, soit 78 % du budget prévisionnel.

2. Bassin versant du Belon

Un programme Breizh Bocage est également mis en œuvre du le territoire de Quimperlé Communauté.

Le détail des actions est présenté au chapitre VII « Contaminations bactériologiques ».

VIII - CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

1. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

→ 0.1 ETP d'un ingénieur territorial

Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives, exemples : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations...

Un suivi bactériologique a été réalisé dans le cadre de ce programme. Il a été maintenu par le contrat Sud-Cornouaille pour améliorer la connaissance sur les causes de contamination des coquillages dans les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien et évaluer les améliorations liées aux travaux réalisés sur ces bassins versants. 2016 est la dernière année du Contrat Sud-Cornouaille, précédant la mise en place du SAGE.

1/ L'amélioration de l'assainissement

La réhabilitation des assainissements non collectifs

Pour le territoire de Quimperlé Communauté

Le nombre de réhabilitations reste faible. 74 courriers ont été envoyés aux particuliers de Quimperlé Communauté, qui faisaient suite aux informations délivrées lors des contrôles du SPANC. 4 dossiers de réhabilitation ont été validés. 2 installations ont été réhabilitées.

L'installation hôtelière située en bordure du Bélon et identifiée comme pouvant avoir un impact sur la qualité bactériologique du cours d'eau a été contrôlée par les services de la police de l'eau. La suspicion d'impact a été confirmée. Le propriétaire a été sollicité pour mettre en place une démarche de réhabilitation de son assainissement.

Pour le territoire de CCA

10 installations avec rejet ont été réhabilitées. 6 particuliers ont débuté un projet de réhabilitation (dossier de conception déposé).

L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

Les incidents sur les réseaux d'eaux usées

En 2015, 8 surverses de réseaux avaient été enregistrées, concernant principalement les postes de St Léger (Riec/Bélon) et de Kerbrizillic (Moëlan/Mer).

En 2016, 2 alertes ont été déclenchées suite aux surverses des réseaux :

	Aven	Bélon	Merrien
Janvier 2016	X	X	X
Février 2016		X	X

Moëlan sur Mer

- Mise en place d'une bache de sécurité sur le poste de Kerbrizillic, qui collecte des volumes importants d'eaux parasites provoquant des surverses régulières
- Travaux de réhabilitation (chemisage) et de renouvellement des tronçons en mauvais état identifiés par le diagnostic du plan pluriannuel d'investissement.
- Renforcement des capacités de pompage du poste de Kerglien (poste qui collecte tous les effluents du bourg pour les envoyer vers la STEP)

Ces travaux vont limiter les apports d'eaux parasites dans le réseau et réduire les à-coups pour éviter les surverses subies sur le poste de Kerglien.

Riec sur Bélon

- Doublement des capacités de pompage du poste de Saint-Léger qui occasionnait des surverses régulières

La faible pluviométrie observée en 2016 n'a pas permis de vérifier si les travaux réalisés permettent de réduire significativement les incidents.

Les communes poursuivent leurs efforts pour améliorer les réseaux d'assainissement en 2017, avec la réalisation de trois extensions à proximité des estuaires :

- Nevez - autour de Port Manec'h
- Riec/Bélon – nouvelle tranche de travaux à Coat-Pin
- Moëlan/Mer – création d'un réseau à Merrien

2/ Le suivi de la qualité de l'eau

Les teneurs en E. coli dans les cours d'eau

Des prélèvements sont réalisés aux exutoires estuariens des principaux cours d'eau, la veille des prélèvements que réalisent IFREMER dans le cadre du réseau microbiologique (REMI). Par temps sec les teneurs normales sont comprises entre 40 et 500 E. coli/100 ml. Au-delà, il y a suspicion de contamination par un rejet direct.

Des suivis par temps de pluie sont également réalisés pour connaître l'évolution des flux contaminants durant ces périodes où les ruissellements bactériens sont importants. Dans ces conditions, des points de ciblage sont ajoutés pour repérer les sous bassins fortement contributeurs ou pour comparer des sous-bassins entre eux.

La pluviométrie de l'hiver 2015-2016 a été particulièrement élevée, occasionnant des perturbations importantes sur les réseaux de collecte des eaux usées. Par la suite, la pluviométrie de l'année est restée en dessous des moyennes entraînant un étiage, qui s'est prolongé jusqu'en décembre.

Au total, 8 campagnes de prélèvements ont été réalisées dont cinq la veille de prélèvements du Réseau Microbiologique (REMI) :

- 2 campagnes ont été réalisées par temps sec,
- 1 suite à une pluie de moins de 10 mm/24h
- 5 suite à des pluies supérieures à 10mm/24h.

La faible pluviométrie a réduit la fréquence des suivis après des précipitations supérieures à 10 mm /24h.

Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés dans l'annexe 4.

Les teneurs dans les coquillages (réseau REMI)

Les contrôles sont réalisés par IFREMER dans le cadre du suivi des zones de productions conchylicoles.

Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés dans l'annexe 4.

3/ Les autres actions

Le programme bocager

Quimperlé Communauté porte un programme de reconstruction du bocage sur son territoire depuis 2012, dans le cadre du programme Breizh Bocage financé par le FEADER, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau. En 2016, une stratégie bocagère a été validée. Elle détermine les zones d'intervention prioritaires, les objectifs de reconstruction et de préservation du bocage notamment.

La stratégie bocagère a retenu l'ensemble du bassin versant du Bélon comme zone prioritaire. Les agriculteurs de ce territoire seront démarchés en 2017 pour lancer une nouvelle tranche de reconstruction de talus et de plantation de haies. La priorité est donnée à la construction d'éléments bocagers en travers de la pente pour réduire les flux bactériens à partir des parcelles agricoles.

La stratégie bocagère a aussi permis de dresser l'inventaire des éléments bocagers et d'identifier ceux qui ont un rôle sur la réduction des ruissellements superficiels, conformément aux dispositions du SAGE Sud-Cornouaille.

Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été déposé fin décembre 2016 pour permettre aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC). Le PAEC a été déposé par le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta. Quimperlé Communauté est le maître d'ouvrage sur l'Aven-Bélon-Merrien en partenariat avec Concarneau Cornouaille Agglomération.

Parmi les mesures ciblées, on retient :

- La réduction du chargement en bovin dans les prairies en zones humides ou en bord de cours d'eau pour limiter les flux bactériens issus des déjections lors du pâturage
- L'entretien des haies, qui favorise leur bonne conservation et réduit ainsi les arasements d'éléments bocagers.

Ces mesures avaient déjà été proposées en 2012 et 2013, dans le cadre du précédent programme agroenvironnemental. 150 ha avaient été contractualisés par les agriculteurs du bassin versant ainsi que l'entretien de 27 km de haies.

Les agriculteurs pourront souscrire les MAEC dès la campagne culturale 2017.

4/ Conclusion

Le suivi des teneurs et des flux bactériens dans les cours d'eau ne permet pas d'identifier de tendance en raison de la forte dispersion des résultats. Plusieurs mesures ont montré des concentrations importantes en eau douce. Certaines s'expliquent par des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux usées. On note aussi des concentrations importantes à l'automne. Elles peuvent s'expliquer par la plus forte présence des bovins dans les prairies de bas fond en raison des conditions météorologiques particulièrement sèches qui ont permis de maintenir les troupeaux tardivement sur ces parcelles.

Dans les coquillages, les teneurs supérieures au plafond de la catégorie B restent rares : 3 dépassements (1 dans les huîtres au Henan, 1 dans les coques à Coat-Melen, 1 dans les coques à Kermeur). Aucune de ces alertes n'a été confirmée les jours suivants. Par contre, en se basant sur le pourcentage de détections inférieures à 1000 E. coli/100g, on note en 2016, une baisse de la qualité sanitaire dans les coquillages, excepté pour les huîtres dans le Bélon.

Les communes côtières poursuivent leurs efforts pour développer et sécuriser leurs réseaux d'eaux usées. Des mesures agro-environnementales seront proposées en 2017, pour limiter les flux bactériens issus du pâturage dans les parcelles riveraines des cours d'eau. Les agriculteurs seront également sollicités pour réaliser de nouveaux travaux bocagers sur le Bélon.

Un profil de vulnérabilité sera élaboré pour faire la synthèse des risques de contamination bactérienne dans le bassin versant et pour proposer des mesures complémentaires à celles mises en place depuis 2011 notamment par les communes.

5/ Bilan financier de l'action (en €TTC)

Les dépenses affectées au programme concernent essentiellement la réalisation des campagnes de prélèvement, la collecte des données du réseau microbiologique et la rédaction des synthèses. Les informations sur la qualité bactériologique du bassin versant et les travaux engagés par les communes ont été présentées en février 2016 aux conchyliculteurs et lors de la commission « littoral » du SAGE du 1er décembre 2016. Une présentation a également été faite à la Mission inter services de l'eau, avec un focus particulier sur l'aval de l'estuaire de l'Aven.

La dépense totale s'élève à 6 476 €, soit 58.8% du budget prévisionnel.

Une partie des analyses par temps de pluie n'a pas été réalisée en raison des conditions météorologiques particulièrement sèches en 2016.

2. Mer Blanche et anse de Penfoullic

Pour 2016, la CCPF avait prévu de réaliser un diagnostic sur le bassin versant de la Mer Blanche dans la perspective d'élaborer un profil conchylicole.

Ce diagnostic a consisté en une expertise de terrain couplée à un suivi de la qualité de l'eau sur le petit chevelu afin d'identifier les sources de pollution bactérienne. Les résultats ont ensuite été croisés avec les données « assainissement » et plus particulièrement celles concernant l'assainissement non collectif dont la compétence a été transférée au 19 janvier 2016 à la CCPF. Cette expertise a permis de mettre en exergue une corrélation entre des dysfonctionnements d'installation et des pics de pollution incitant les élus à engager une démarche de classement du bassin versant de la Mer Blanche en zone à enjeux sanitaire. Une délibération en ce sens a été prise par le conseil communautaire le 28/09/16 permettant ainsi au Président de solliciter le Préfet du Finistère pour le classement de la zone.

Afin de préciser la démarche, une réunion de travail entre les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et la CCPF s'est déroulée le 30/11/16.

A l'issue de cette réunion, un projet d'arrêté devait être rédigé et soumis au Préfet dans l'objectif d'un classement de la zone au cours du premier semestre 2017.

Dans un souci de cohérence et afin de répondre aux dispositions du SDAGE et du SAGE, une démarche similaire a été engagée sur le bassin versant de Penfoullic en cours d'année. Ce bassin est identifié comme prioritaire au niveau du SDAGE par rapport à l'activité professionnelle conchylicole et doit à ce titre présenter un plan d'actions avant le 31/12/17.

Les résultats du suivi de la qualité de l'eau sont présentés dans le chapitre « suivi de la qualité de l'eau ». La délibération et le courrier relatifs au classement en zone à enjeux sanitaires sont joints en **annexe 1**.

Le temps de technicien alloué à cette mission est comptabilisé en animation générale sur les bassins versants de l'Odét à l'Aven. Les dépenses inscrites dans le bilan financier correspondent aux frais d'analyses de la qualité de l'eau.

IX - ENTRETIEN ET REHABILITATION DES COURS D'EAU

1. Territoire Aven Ster Goz

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

→ 0.5 ETP d'un technicien + 3 agents à temps plein + partenariat avec les AAPPMA pour l'entretien du cours principal de l'Aven et Ster Goz

1/ Rappel du contexte

Depuis 1998, Quimperlé Communauté porte en maîtrise d'ouvrage la gestion du Ster Goz au travers de 3 contrats quinquennaux successifs dont le dernier s'est achevé fin 2012. Depuis janvier 2013, un « Contrat Territorial Milieu Aquatique » (CTMA) est en place à l'échelle du bassin de l'Aven Ster Goz.

Pour mettre en œuvre ce programme, un partenariat a été contracté avec les 4 AAPPMA du bassin versant.

2/ Les autorisations de travaux

La Déclaration d'Intérêt Général

La mise en place du CTMA de l'Aven Ster Goz a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) soumise à enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 20 décembre 2012 au 21 janvier 2013. L'arrêté du préfet a été signé le 3 Avril 2013. Il a été affiché dans les mairies de Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon, Tourc'h, Rosporden-Kernével, Melgven, Pont Aven et Névez pendant un mois.

Les autorisations de travaux

Un fichier complet des riverains du bassin versant Aven Ster Goz a été réalisé sur la base des données cadastrales des communautés de communes concernées.

En plus de la DIG, une demande d'autorisations écrite a été envoyée aux propriétaires au moment de l'enquête publique (912 courriers ont été expédiés pour les 3 premières années de travaux). En 2016, 67 courriers de relance ont été envoyés. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont eu lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

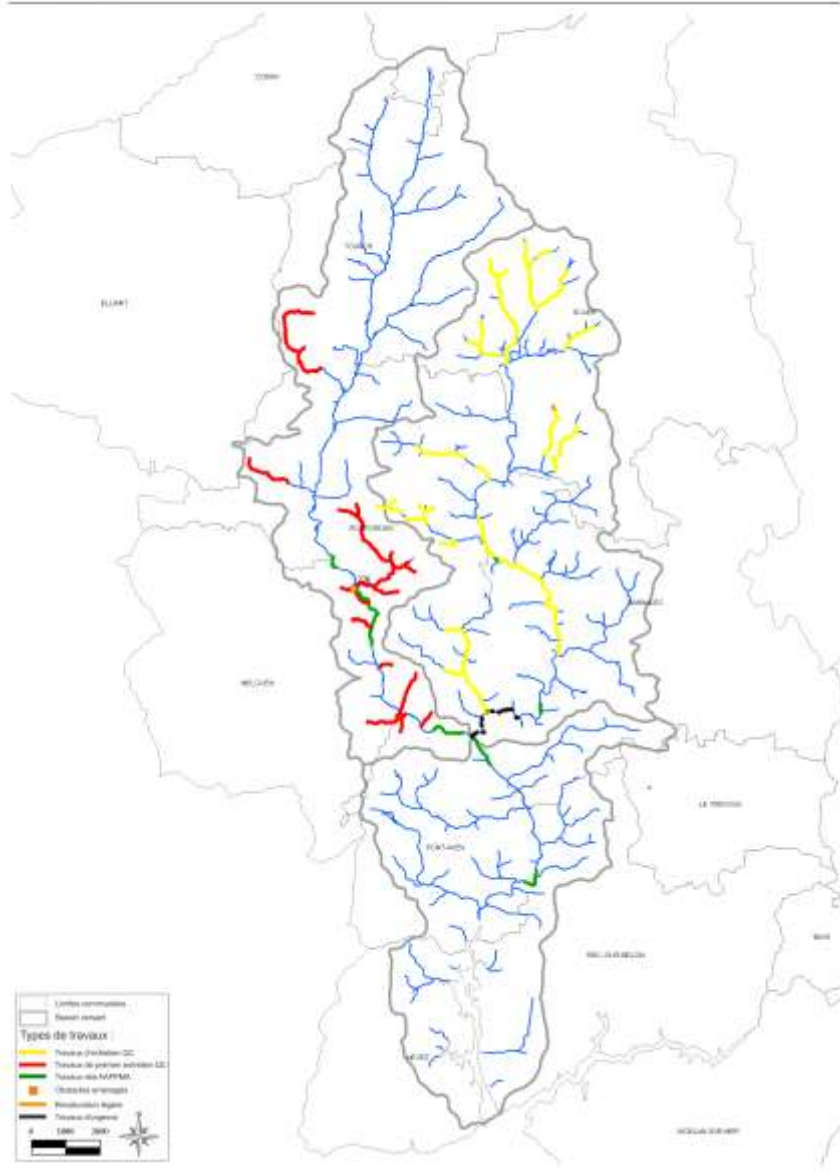
3/ Bilan des interventions 2016

Pour 2016, le bilan des travaux est le suivant :

- Sur le Ster Goz :
→ les interventions ont concerné l'entretien d'un linéaire de 31 km de cours d'eau (en régie par Quimperlé Communauté), 570 m de travaux d'urgence, 47 0m de travaux réalisés par l'AAPPMA du Ster Goz et 100 m de renaturation.
- Sur l'Aven :
→ les interventions ont concerné 17.87 km de restauration et 4.97km de travaux réalisés par les 2 AAPPMA ainsi que 4 interventions de renaturation et de consolidation des rives
- Des travaux sur la continuité ont également été réalisés avec l'aménagement de 1 obstacle

Des actions de suivi ont également été mises en œuvre en 2016 : comptage des frayères de saumons, indice truite réalisé sur une station par la Fédération de pêche du Finistère.

Le détail des actions ainsi que les résultats des suivis sont présentés en annexe 3.



4/

4/ Etude préalable au programme d'actions 2017-2021

Quasiment 1/3 du temps du technicien a été passé sur l'étude préalable à la préparation de la programmation 2017-2021. Les trois principaux volets de l'étude sont :

- L'actualisation du bilan pluriannuel du contrat 2012-2015 (technique et financier)
- L'actualisation de l'état des lieux Aven-Ster Goz avec notamment un important travail cartographique pour harmoniser les bases de données issues des diagnostics en régie (Ster Goz) et de l'étude Aven réalisée par le bureau d'études Hydroconcept en 2010
- La proposition d'actions pour 2017-2021 soumise début décembre à l'expertise de la CAMA (cellule d'animation départementale sur les milieux aquatiques)

L'étude préalable au Contrat territorial Milieux Aquatiques sur les bassins versants Aven Ster Goz a été transmis aux partenaires financiers le 1^{er} décembre 2016.

5/ Bilan financier de l'action (en €TTC)

Le coût de l'action a été de 145 290 €, soit 81 % du budget prévisionnel.

2. Territoire de l'Odét à l'Aven

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

→ 0.75 ETP d'un technicien + 3 agents à temps plein

1/ Rappel du contexte

Concarneau Cornouaille Agglomération, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais porte un programme de gestion de cours d'eau sur le territoire de l'Odét à l'Aven.

2/ Les autorisations de travaux

La totalité des ruisseaux de la Baie sont situés sur le domaine privé. La collectivité doit, préalablement à toute intervention, obtenir les autorisations nécessaires à l'opération.

La Déclaration d'Intérêt Général

La collectivité a établi une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) l'autorisant à intervenir sur des propriétés privées. Le dossier a été soumis aux services de M Le Préfet du Finistère le 26 août 2011. L'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre au 4 octobre 2011. Suite aux 3 permanences qu'il a assuré, le commissaire a rendu un avis favorable au projet, compte tenu des cinq observations inscrites au registre de l'enquête. M le Préfet a rendu un avis favorable à l'opération de restauration et d'entretien des cours d'eau par arrêté en date du 6 février 2012.

Ce document autorise la collectivité à investir les fonds publics nécessaires à la réalisation des interventions inscrites au dossier, même sur des propriétés privées. Ce document sert également d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et présente les incidences du projet sur l'environnement. Enfin ce dossier soumis à enquête publique présente en toute transparence le plan de financement de l'opération.

Ce document n'est en aucune façon un passe-droit pour intervenir contre la volonté des propriétaires. La mise en œuvre de conventions de travaux est donc une étape indispensable au bon déroulement de l'opération.

Les conventions de travaux

La démarche de conventionnement vise à obtenir l'adhésion au programme de chaque propriétaire. En effet, la DIG autorise l'intervention sur des parcelles privées, mais n'oblige pas le riverain à accepter cette intervention. En 2016, environ **600 courriers** ont été expédiés aux propriétaires, répartis de la manière suivante :

- **390 courrier** sur CCA : 190 courriers de demande de renouvellement de l'autorisation et 200 nouvelles demandes d'autorisation ;

- **211 courriers** sur la CCPF : 105 demande de renouvellement d'autorisation et 106 nouvelles demandes d'autorisation

Les nouvelles demandes concernent des propriétaires n'ayant pas encore donné leur accord par écrit pour la réalisation des travaux. Spontanément, environ **30 %** des propriétaires renvoi la convention signée, soit une centaine de convention pour 2016.

Un complément par relance téléphonique a été nécessaire, estimé à une soixantaine d'appels, soit environ **25h00**. Le principe de la relance téléphonique est excessivement chronophage. Elle nécessite de chercher les coordonnées téléphoniques (compliqué lorsque l'on dispose uniquement du nom de jeune fille), de réussir à contacter les propriétaires (le plus souvent en soirée ou le samedi) et d'arriver à les convaincre (ce type d'appel peut être perçu comme du démarchage). Très rapidement, le temps consacré à chaque propriétaire peut atteindre 30 minutes.

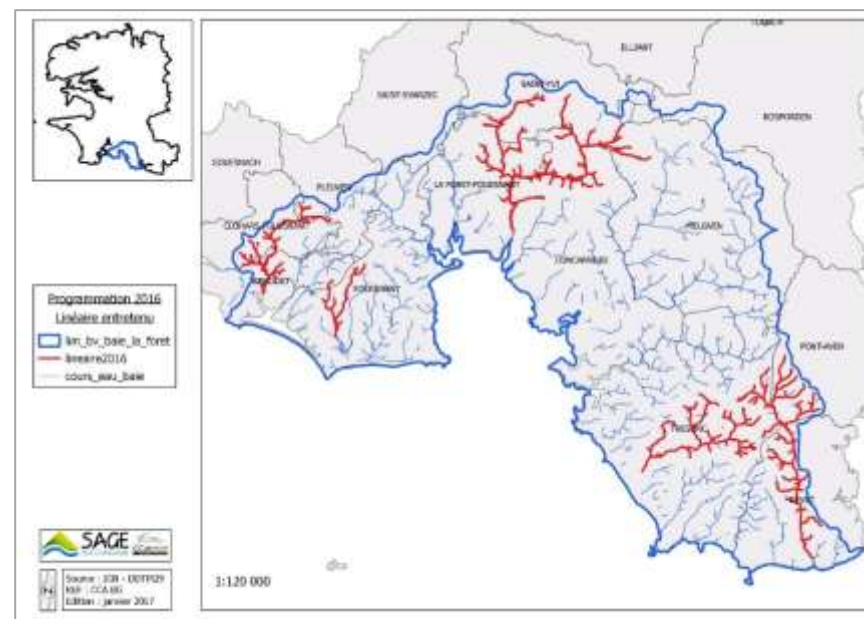
Sur le principe, il suffit de l'accord du propriétaire de l'une des berges pour pouvoir réaliser les travaux. Ainsi, il est possible à l'équipe rivière d'intervenir sur environ 90 à 95% du linéaire en obtenant un peu plus de 50% d'autorisation de travaux.

2/ Bilan des interventions 2016

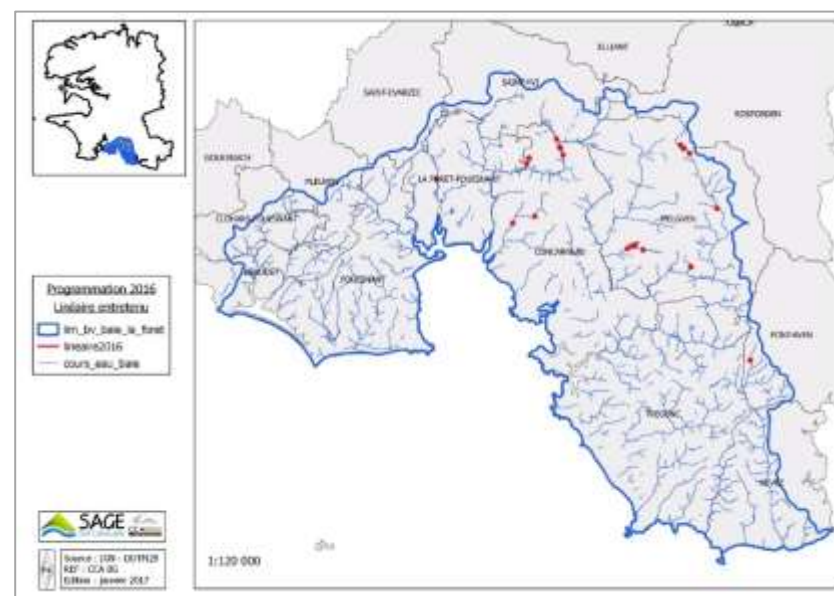
Pour 2016, le bilan des travaux est le suivant :

- Les travaux forestiers : les interventions ont concerné un linéaire de **114.6 kms**
→ La différence de linéaire réalisé en 2016 par rapport aux années précédentes s'explique principalement par le fait que la majeure partie des interventions réalisées en 2016 ont concernées des interventions d'entretien, la restauration étant terminée.
- Les interventions suite aux travaux d'ERDF
- Les interventions paysagères : débroussaillage au niveau des ponts
- Les opérations d'amélioration de l'habitat : **24 interventions** ont été réalisées pour aménager voire supprimer les obstacles à la continuité écologique ou pour diversifier les habitats
- Les suivis indicateurs
→ Suivi Indice Abondance Truite réalisé en prestation par la Fédération de pêche du Finistère : 1 campagne réalisée sur 4 stations
→ Suivi anguille réalisé par la Fédération de pêche du Finistère dans le cadre du PLAGEPOMI : 1 campagne réalisée sur le Saint Laurent (station de référence)

Le détail des actions ainsi que les résultats des suivis sont présentés en annexe 2.



Linéaires de cours d'eau entretenu en 2016



Interventions d'amélioration de l'habitat

3/ Mise à jour du diagnostic de cours d'eau

Le programme de gestion des cours d'eau sur les bassins versants entre l'Odette et l'Aven était établi pour la période 2012 / 2015. L'année 2016, année de transition, a été mise à profit pour mettre à jour le diagnostic des cours d'eau du territoire en vue d'une programmation pluriannuelle 2017 / 2021. Cette étude a été réalisée en 3 phases :

Phase 1 : Etat des lieux

Cette phase de terrain a permis de caractériser l'état écologique des cours d'eau du territoire selon 2 approches : le REH, Réseau d'Evaluation des Habitats, et l'hydro-morphologie.

Concernant le REH, les 6 compartiments classiques ont été étudiés, mais une attention toute particulière a été portée sur le compartiment continuité, considérant que cette thématique était prioritaire sur le territoire.

Concernant l'étude de l'hydro-morphologie, l'objectif était d'identifier les perturbations notamment dues aux travaux hydrauliques en relation avec les objectifs de bon état de la DCE.

L'équipe d'agents d'entretien des cours d'eau a été mise à contribution à hauteur de 0.1 ETP sur cette phase de l'étude afin de respecter le calendrier prévisionnel (rendu de l'étude attendu à l'automne 2016). Cette phase a nécessité 0.2 ETP technicien en 2016.

Phase 2 : Diagnostic

Cette phase a consisté à numériser les données de terrain pour une exploitation sous SIG, et à identifier les problématiques révélées lors de l'Etat des lieux. L'exploitation des données de terrain a mobilisé l'équivalent de 0.1 ETP technicien

Phase 3 : Proposition

Cette étape est la phase décisionnelle de l'étude : elle permet de définir les enjeux et les priorités du territoire, et d'établir le calendrier d'intervention et le budget nécessaire à la programmation pluriannuelle. Cette phase a nécessité 0.1 ETP technicien.

Cette étude a été ponctuée par des échanges avec :

- La commission aménagement du SAGE Sud Cornouaille du 30 septembre. Cette réunion a permis de présenter aux membres du COPIL la méthodologie employée et les premières conclusions de l'étude. L'objectif de cette commission était également de recenser les remarques des différents participants sur le principe de hiérarchisation des interventions proposé.

- Les financeurs lors de la réunion du 4 novembre qui a permis d'harmoniser les attentes des partenaires et celles de la collectivité en termes d'objectifs de gestion et de volume d'intervention.

Enfin, les 2 études menées parallèlement sur les territoires de l'Odette à l'Aven et sur l'Aven et le Ster Goz ont été confrontées de manière à harmoniser la méthodologie d'étude et les propositions d'interventions.

L'étude préalable au Contrat territorial Milieux Aquatiques sur les bassins versants entre l'Odette et l'Aven a été transmis aux partenaires financiers le 1^{er} décembre 2016.

4/ Bilan financier de l'action (en € TTC)

Le coût de l'action a été de 130 636 €, soit 85 % du budget prévisionnel.

D'une manière globale, la totalité du budget prévisionnel n'a pas été dépensé. Les écarts majeurs concernent notamment :

- Les travaux de restauration : l'intervention sur les lagunes de Melgven a été reportée à 2017 / 2018. Le temps de travail initialement programmé sur cette thématique a été reporté sur la ligne étude pour la réalisation du diagnostic 2017/2021.
- Les études : le suivi IBGN et Diatomées programmé n'a pas été réalisé, considérant que les stations inventoriées montrent un très bon état écologique depuis le début du suivi et qu'il n'y a donc pas d'évolution possible.

X - PHYTO URBAINS

1. Bassins versants entre l'Odet et l'Aven

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

→ 0.25 ETP d'un technicien

1/ La mise en œuvre de la Charte Jardiner au Naturel

Rappel du contexte

CCA a mis en place un partenariat avec les jardinerie locales en signant la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » afin d'informer et de sensibiliser le grand public aux dangers des produits phytosanitaires, tout en promouvant les techniques de jardinage au naturel. **En 2016, 8 jardinerie avaient intégré la démarche.**

La charte nécessite des compétences techniques très pointues en jardinage au naturel. Il a donc été décidé de procéder à une consultation pour recruter un prestataire qui puisse co-animer la charte, et surtout qui puisse réaliser les formations auprès des vendeurs. L'offre de la **MaB**, la **Maison de la Bio**, a été retenue pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2016 étant une année de transition, et la réglementation ayant fortement évoluée, la prestation de la MAB a été fortement diminuée par rapport aux années précédentes. Elle a principalement consisté à :

- Assurer la formation auprès des vendeurs des jardinerie
- Assurer un suivi à minima des enseignes : utilisation des outils de communications, ressenti des distributeurs.

La formation des vendeurs

Au total, 7 journées de formation – à destination des vendeurs des magasins signataires – ont été proposées. Ces journées étaient organisées en commun entre les différents territoires du Sud Finistère (Sivalodet, OUESCO, EPAB Baie de Douarnenez, La CCPF et CCA, Bassin de l'Elorn). 2 ont dû être annulée faute de participants, dont une sur le territoire.

Sur le territoire de l'Odet à l'Aven, 1 formation a été maintenue sur la thématique de la gestion de la pelouse sans pesticides. Cette rencontre a réuni 10 vendeurs : 3 ont été très satisfait de la journée, 7 satisfait.

Engagement n°3	
----------------	--

Proposer des formations aux vendeurs	Objectif atteint : 5 journées de formation réunissant 37 participants ont été proposées afin de former de nouveaux vendeurs et de permettre aux vendeurs déjà formés de remettre à jour et développer leurs connaissances.
--------------------------------------	---

La diffusion des outils de communication auprès des enseignes

Engagement n°2	Objectif atteint : les outils de communication ont été proposés aux enseignes signataires de la charte et installés dans les rayons. Un complément d'outils a pu être proposé en cours d'année aux enseignes le sollicitant.
Outils de communication	

Les engagements des enseignes

Pour diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires de jardin et orienter le choix vers des solutions sans pesticides, les enseignes signataires se sont engagés à respecter plusieurs points.

Avoir au moins un vendeur ayant suivi une formation

Les 5 sessions mutualisées sur le Sud Finistère ont permis de former 5 vendeurs du territoire de l'Odet à l'Aven. Sur les 8 enseignes signataires :

- 3 magasins n'ont inscrit personne
- 1 magasin a inscrit un vendeur, mais il n'était pas présent à la formation
- 3 magasins ont envoyé un vendeur
- 1 magasin a envoyé 2 vendeurs

Engagement n°1	Objectif moyennement atteint : 3 magasins (63%) du territoire n'ont pas respecté leur engagement d'envoyer des vendeurs en formation, ce sont les plus petites structures. Pour un 4 ^{ème} magasin le vendeur était inscrit mais n'est pas venu.
Formation des vendeurs	

La rencontre des magasins

Des rencontres ont été organisées dans les 8 enseignes signataires. Les échanges ont porté sur le ressenti par rapport à la charte, son fonctionnement et son efficacité. *Les principales remarques sont présentées dans l'annexe 2.*

La sensibilisation du grand public

En complément des actions menées auprès des vendeurs, plusieurs animations ont été proposés pour promouvoir les techniques de jardinage au naturel :

- **Mars 2016** : tenue d'un atelier à la bourse aux plantes de Melgven en collaboration avec le service info déchets sur le compostage, et conférence de la Maison de la Bio.

- **Juin 2016** : animation en partenariat avec les services techniques de la ville de Concarneau sur la thématique du désherbage. Cette animation a fait suite à l'arrêté municipal laissant l'entretien des trottoirs aux usagers. Ce temps d'animation a permis de sensibiliser et d'informer sur les techniques alternatives une quinzaine de personnes.
- **Octobre 2016** : animation jardinage au naturel dans le Gamm Vert de Trégunc, participation à la demande du magasin sur la thématique des auxiliaires du jardin / lutte contre les ravageurs. Cette jardinerie est engagée depuis 2012 dans la charte et a été récompensée en 2014 lors du Carrefour des gestions locales de l'Eau à Rennes pour ses bonnes pratiques.
- **Novembre 2016** : participation à « faites de la récup ». La mise en avant des auxiliaires du jardin (coccinelles et autres insectes, oiseaux, mammifères ...) a permis d'attirer plus d'une centaine de visiteurs sur le stand.

Globalement, l'organisation d'animations et d'ateliers sur le territoire est riche en échanges. Cependant, il est notable que pour attirer du public, il est indispensable de « greffer » ces temps d'animations sur des événements importants et multithématiques, le jardinage au naturel n'étant pas encore assez porteur pour attirer les jardiniers amateurs.



« Faites de la récup »



« Stand Gamm Vert Trégunc »



« La bourse aux plantes de Melgven »

Bilan de la Charte

Globalement, l'adhésion à la charte ne semble pas s'essouffler : les enjeux réglementaires sont perceptibles et les enseignes sont en attente d'un accompagnement pour passer le cap réglementaire de 2019.

Vis-à-vis des engagements de la collectivité, il semble qu'une plus grande cohésion en terme de communication soit attendue : animations en magasin de temps forts sur des thématiques communes. Les propositions d'outils de communications sont appréciées et globalement bien utilisées dans les magasins. Les offres de formations correspondent aux attentes en termes de lieu, date et thématique.

Vis-à-vis des engagements des enseignes, la participation aux formations pose question : certaines enseignes sont capables d'envoyer plusieurs vendeurs en formations tandis que d'autres n'ont inscrit personne. Si cette question se pose chaque année, le peu d'implication des enseignes en 2016 a été notable. Cependant, les attentes de ces magasins semblent fortes, notamment du fait de l'évolution de la réglementation. Les outils de communications laissés à disposition des enseignes sont appréciés et utilisés.

2017 sera l'une des dernières années de la charte. Le programme est déjà bien chargé notamment du fait de 2 événements majeurs : la « semaine sans pesticides » et l'opération « Bienvenue dans mon jardin ». Il sera compliqué en 2017 de faire plus.

Pour 2018, une action de communication plus en lien avec les enseignes pourra être proposée de manière à mieux répondre aux attentes des jardinerie, et ainsi amorcer le cap du 1^{er} janvier 2019.

3/ Bilan financier de l'action (en €TTC)

La dépense totale s'élève à 14 350 € €, soit 62% du budget prévisionnel.

Les principaux écarts au prévisionnel concernent les prestations :

- Liées à l'accompagnement des communes. En 2015, suite à sondage auprès des différents services, le souhait d'une formation sur les techniques de jardinage au naturel pour mieux gérer les espaces verts avait été identifié. Lors du lancement des inscriptions, la motivation des services pour cette thématique était retombée et la formation a été annulée.
- Liées à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la charte « jardiner au naturel ça coule de source ! » : la prestation a été réduite du fait de l'évolution de la réglementation et de la phase transitoire du programme 2016.

2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Les deux tiers des communes du Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes ont un plan de désherbage. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux, qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

Il n'y a donc pas d'actions financées dans le cadre du présent contrat.

XI – MOYENS MOBILISES

1. Equipe d'animation

L'équipe est donc composée de 13 ETP (environ) répartis comme suit :

- CCPF : 4.45 ETP
- CCA : 5 ETP
- Quimperlé Communauté : près de 3.5 ETP

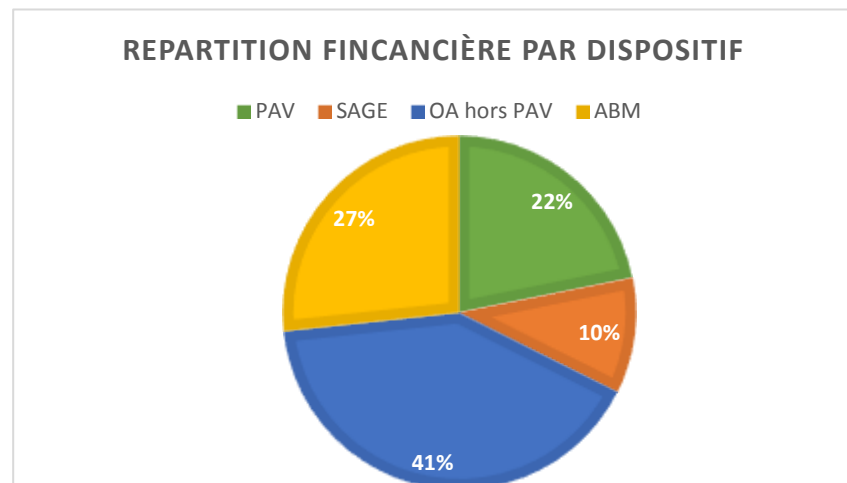
2. Bilan financier

Pour 2016, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » dans le cadre du présent contrat (hors MAE, assainissement, Breizh Bocage et foncier) sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **827 296 € TTC**. Les dépenses réalisées ont été de **568 817 € TTC** soit un **taux de réalisation de 69%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **124 726 € TTC** ⇒ **21.9%**
- Conseil Régional : **81 984 € TTC** ⇒ **14.4%**
- Conseil Départemental 29 : **75 499 € TTC** ⇒ **13.3%**
- AELB : **2790 344 € TTC** ⇒ **49,1%**
- Etat : **2 962 € TTC** ⇒ **0.5%**
- AAPMA : **4 300 € TTC** ⇒ **0.8%**

Le plan de financement détaillé est joint en **annexe 5**.

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, le reste à charge (hors Breizh Bocage et une fois l'ensemble des subventions et participations déduit) pour chacune d'entre elle est le suivant :

- **CCPF : 41 330 € TTC**
- **CCA : 48 079 € TTC**
- **QC : 34 756 € TTC**

ANNEXES

Annexe 1 -Territoire PLAV et Odet/Aven : bilan des actions menées par la Communauté de communes du Pays Fouesnantais en 2016

Annexe 2 - Territoire Odet / Aven : bilan des actions menées par CCA en 2015 (cours d'eau et phyto)

Annexe 3 - CTMA Aven – Ster Goz : bilan d'activités 2016

Annexe 4 - Territoire Aven/Belon/Merrien : bilan des actions menées par Quimperlé Communauté en 2016 (Lutte contre les contaminations bactériologiques)

Annexe 5 - Bilan financier 2016